

# Le Travail

et LA VIE SYNDICALE

5c

VOLUME XIX — No 1

Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

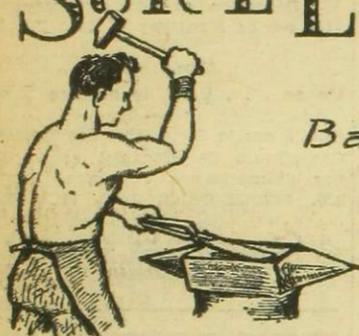
JANVIER 1943

## Les Diviseurs des Ouvriers ---

## Où sont-ils ?

### Dans le camp des "internationaux"

### SUR L'ENCLUME



*Battons le fer  
pendant qu'il  
est chaud!*

La hachette de l'"Internationale" — Navire en train de sombrer — Outrages à uclargé

La hachette de l'"internationale"

Les unions internationales disposent de diverses armes de combat et d'un nombre encore plus grand de chefs spécialisés dans les tâches si variées que comporte l'organisation syndicale moderne. S'agit-il d'ouverture d'un "second front", c'est le stratège Paul Fournier qui entre en scène; il a du front tout le tour de la tête; s'agit-il de réchauffer une assemblée de propagande, de la préparer à entendre des conférences fouillées d'un Francoeur, d'un Haddow, d'un Drolet, d'un Renaud, d'un Bennett, d'un Larose, d'un Thibault, d'un McKercher, d'un Berman, d'un Levine, d'un Spensor, d'un Shane, l'éloquent, l'incomparable Elphège Beaudoin est déjà sur ses pieds. S'agit-il d'attaquer les Syndicats catholiques, d'injurier ses chefs, de jeter des soupçons sur les intentions du clergé catholique, de lui faire des menaces, de l'outrager, c'est à un des nôtres encore que cette inoffensive "internationale" confie le triste honneur. Armé d'une hachette, ce compatriote accomplit sa basse besogne avec le zèle d'un mahométan, la rage d'un défroqué.

R. Hachette, c'est son nom de plume, ne semble pas se douter qu'il s'attaque à bien plus fort que lui, surtout quand il outrage le clergé. Dans sa folie de frapper à droite et à gauche, il oublie de jeter un oeil sur sa pauvre hachette. Elle est déjà toute ébréchée. Encore quelques coups Monsieur Hachette, et il ne vous restera plus que le manche.

Navire en train de sombrer

M. Hachette croit le navire des Syndicats catholiques en train de sombrer. "On voit,

écrit-il, que la faillite du syndicalisme ouvrier catholique est à la veille d'être complète, même dans la province de Québec, car les "rats ont déjà commencé à désertier le navire". Il donne, comme première preuve, le départ d'un de nos nôtres pour une fonction officielle dans l'organisation d'un parti politique. A ce compte là, le bateau de l'internationale ne doit pas être en meilleure posture; nombreux sont ceux qui l'ont quitté depuis quelques années pour occuper non des postes périlleux dans l'organisation d'un parti, mais pour se caser en toute sécurité dans le fonctionnarisme gouvernemental: exemple récent, le président du Conseil des métiers et du travail de Montréal, M. Raoul Trépanier.

M. Hachette a plus d'imagination que de sens d'observation. Lui qui appartient aux unions internationales depuis son enfance, il devrait mieux se connaître en fait de "bateau". Les rats ne séjournent pas sur les ponts les plus élevés mais dans la cale. Le membre qui vient de nous quitter ne se cachait pas dans la cale de notre navire, il se tenait sur les ponts, aux positions les plus dangereuses. Ce fut toujours un officier sans peur. La classe ouvrière peut être aussi fière de lui que de tous les chefs des unions internationales. Se plaindre du manque de charité des syndiqués catholiques et traiter tout bonnement nos chefs de rats de cale, est-ce là le propre d'une conscience syndicale neutre et internationale?

Comme seconde preuve de l'imminence du désastre qui attend notre navire, M. Hachette donne de longs extraits du dernier mémoire de la C.T.C.C., au cabinet provincial, où

(suite à la page 5)

#### Ce qui s'y passe

N'est-ce pas étrange toutes ces grèves illégales dans les camps internationaux, après que leurs chefs eurent solennellement déclaré, à leurs deux grands congrès annuels de 1942, que les grèves dans leurs rangs seraient bannis jusqu'à la fin de la guerre?

Il ne fallait pas paralyser l'effort de guerre! et 13,000 ouvriers sont mis en grève dans les aciéries, pour ne citer que ceux-là. Plusieurs de ces grèves n'ont-elles pas été provoquées par des promesses exagérées, fallacieuses, par des chefs qui n'ont cure des décrets fédéraux?

Et c'est ainsi que nombre d'internationaux, exaspérés et déçus par des promesses irréalisées, sont prêts à tenter la grève, croyant que c'est là leur dernière chance de succès... Et alors, pour la forme, les chefs internationaux font semblant de faire leur possible pour arrêter ces mêmes grèves illégales qu'ils ont eux-mêmes provoqués!

#### Les vrais diviseurs

Ces messieurs de l'internationale se réjouissent de la persécution dont se plaignent présentement les Syndicats catholiques. Ils en profitent pour chanter leur vieille rengaine que les Syndicats catholiques ont divisé les ouvriers. Evidemment, cela aurait lieu dans la province de Québec.

Pourquoi ne s'en prennent-ils pas aussi aux unions nationales neutres devenues très nombreuses en ces derniers temps dans plusieurs autres provinces du pays?

Il n'y a pas que les Canadiens français catholiques qui détestent "L'Internationale". Beaucoup d'ouvriers anglo-canadiens protestants la détestent autant. Pourquoi cela? Nos petits chefs profiteurs de l'Internationale chez nous devraient se le demander.

Pourquoi ne s'interrogent-ils pas aussi sur la division survenue dans leur propre mouvement? Le conflit A. F. L.

C. I. O. et le progrès phénoménal du dernier, depuis quelques années, font songer beaucoup sur la pureté de la vraie formule unioniste ouvrière que serait la Fédération Américaine du Travail au Canada.

Nos petits chefs internationaux ne réaliseront jamais que les vrais diviseurs de la classe ouvrière canadienne, ce sont eux! Ce sont surtout leurs devanciers qui n'ont pas su bâtir au Canada un syndicalisme ouvrier totalement maître de ses propres destinées.

#### Tenons bon

La guerre profite momentanément aux unions internationales — soit de la A. F. L., soit du C. I. O. — grâce surtout à leurs méthodes opportunistes, à leur surenchère syndicale, à la partialité des fonctionnaires fédéraux, mais attendons la réaction d'après-guerre. Elle sera terrible pour elles, avec la fermeture des grandes usines de guerre. Beaucoup du terrain gagné leur glissera sous les pieds, sans compter la malédiction de milliers d'ouvriers contre elles.

Tenons bons. Le temps travaillera pour nos Syndicats catholiques nationaux. Le temps a travaillé pour nous dans le passé. Rappelons-nous nos luttes héroïques. Voyons nos oeuvres. Réalisons que notre mission ne fut pas nulle. Persévérons à organiser dans les industries permanentes. Ce que nous avons cru vrai, il y a 22 ans, quand fut fondée la C.T.C.C., demeure encore vrai.

La liberté syndicale, le syndicalisme national et l'unité professionnelle dans la diversité, sont trois vérités, trois idéals qui devront finir par triompher en notre pays, s'il doit rester une nation autonome, démocratique et responsable à ses destinées.

S'il en était ainsi, l'Honorable Humphrey Mitchell n'aurait pas eu besoin de supplier le chef du C.I.O., P. Murray de l'aider à régler la grève des aciéries au Canada.

Alfred CHARPENTIER

## A travers les revues et les journaux

par L. BOVY, ptre

### Emploi et salaires

L'emploi va croissant mais l'allure n'est plus la même. Le nombre des salariés non-agricoles au début de l'automne dépassait de 40 à 50 pour cent celui de septembre 1939. L'augmentation était de 10 p.c. la première année de la guerre, de 20 p.c. la deuxième, de 10 p.c. la troisième. Le passage de l'emploi intermittent à l'emploi plein-temps est de 33 p.c. pour la première année de la guerre, de 30 p.c. pour la deuxième et de 21 p.c. pour la troisième. Le salaire moyen per capita est passé de \$25.69 en août 1941 à \$28.58 en août 1942. 45 p.c. de la population du Canada est occupée: 10 p.c. dans l'armée, 25 p.c. sur les fermes et le reste dans l'industrie non-agricole. Au cours de la dernière année, la main-d'oeuvre agricole a diminué de 6 p.c. La main-d'oeuvre des autres industries s'est accrue de 4 p.c. Outre les propriétaires d'exploitations et les artisans, il y avait, en septembre dernier, 915,000 personnes dans l'industrie de guerre, 66 p.c. de plus qu'il y a un an, et 2,145,000 dans l'industrie civile, une baisse de 4 p.c.

(*Employment and Wages, "The Monthly Commercial Letter"*, publiée par la *Canadian Bank of Commerce*, Toronto, nov. 1942, p. 6).

### L'histoire du contrôle des prix

Depuis le Code de Manu (Indes) jusqu'à nos jours en passant par Dioclétien (301), Charlemagne (800), Henri II d'Angleterre (12e siècle), les colonies américaines (17e siècle). Deux pages par un publiciste new-yorkais qui considère le contrôle des prix comme difficile, sinon impossible.

(Albert Gray, *The Genealogy of Price Control, "Banking"*, New-York, nov. 1942, pp. 30-31)

### Tableaux de la main-d'oeuvre

Aux Etats-Unis, deux organismes, *War Manpower Commission* et *Selective Service System* ont élaboré un plan pour se documenter sur les qualifications requises par les emplois dans les industries de guerre. Le but immédiat est d'assurer un retrait ordonné des ouvriers remplaçables d'industries essentielles de façon à ce qu'ils soient appelés dans l'armée en raison inverse de leur nécessité et remplacés par des gens pris dans la réserve des travailleurs avec le moins d'inconvénient pour la production. Les objectifs moins immédiats sont d'établir la base d'un inventaire complet des besoins de la main-d'oeuvre essentielle; de révéler aux employeurs la nécessité d'entraîner et de classer leurs employés; d'attirer leur attention sur les possibilités d'emploi des femmes, des vieux travailleurs et des infirmes.

Les graphiques, les blancs de formule modèles révèlent le souci du bien fait. Le principe philosophique inspirateur de ce travail: "Dans une guerre totale, chaque personne dans la nation doit faire autant que possible ce pour quoi elle est le mieux préparée", vaut en autant que son

respectés les droits inaliénables de l'individu et de la famille.

Ce projet qui a déjà subi l'expérience, est servi en primeur aux lecteurs de "Factory".

(*Manning Tables, "Factory"*, nov. 1942, pp. 74-82).

### Distractions pendant l'heure du lunch

Dans certains établissements les ouvriers, tout en prenant leur "lunch", assistent à un programme de distractions: chants, danses, sketches. A en juger par les gravures, certains numéros sont très recommandables, les autres le sont moins. Avant que les numéros moins convenables ne se répandent au Canada, n'y aura-t-il personne pour prendre l'initiative de présenter des programmes présentables?

(*The Lunch-Hour Follies for War Workers, "Factory"*, nov. 1942).

### Conflits industriels

"Cinquante-deux des cinquante-neuf conflits d'août dernier prirent fin dans le même mois, 5 aboutissant à succès ouvrier, 6 à compromis, 11 à succès patronal et 30 à résultat indéfini. Les sept conflits pendant impliquaient 394 travailleurs, et la plupart se terminèrent, avec faible perte de temps, peu de temps après le premier septembre". En août 1941, 35 conflits occasionnaient 53,569 pertes en journées individuelles de travail contre 53,535 pour 59 conflits en août 1942. Il peut sembler que l'effort de guerre n'ait pas beaucoup plus souffert en 1942 qu'en 1941. La bonne entente entre Canadiens a certainement plus souffert de 50 conflits que de 35. Pourquoi subir un peu partout la guerre chez soi quand on travaille pour assurer la paix internationale?

(*La Gazette du Travail*, vol. XLII, sept. 1942, pp. 1057 et 1072).

### Conseil national du travail

Au 28 août 1942, 278 cas avaient été soumis au Conseil National du Travail. Des 142 cas ayant trait à augmentation de salaire, 133 requêtes furent reconnues intégralement ou partiellement et 9 furent rejetées. 31 requêtes sur 32 au sujet de l'indemnité de vie chère furent reconnues. Si avantageuses pour les travailleurs que puissent paraître les solutions du Conseil National du Travail, un organisme chargé de maintenir le plafond des prix, il ne s'ensuit pas que ce soit là le moyen idéal des relations entre patrons et employés.

(*La Gazette du Travail*, vol. XLII, sept. 1942, p. 1058).

### Politique officielle touchant les fêtes légales

"Seules ces fêtes légales (en plus du dimanche ou du jour de repos sur semaine désigné pour le remplacer, Premier de l'An, Vendredi-Saint, 1er juillet, Fête du Travail, Action de Grâce Noë), doivent être observées pour la durée de la guerre. Cependant, comme par le passé, facilités raisonnables devront être données aux travailleurs pour accomplir leurs devoirs religieux.

(*La Gazette du Travail*, vol. XLII, sept. 1942, p. 1183).

### Cours universitaires pour travailleurs syndiqués

L'Université de Harvard et un groupe de syndicats ouvriers ont établi un programme pour donner un cours universitaire de neuf mois à des représentants de syndicats ouvriers. Le programme permettra à des travailleurs syndiqués choisis de suivre, à l'aide de bourses, des cours sous les auspices de l'Ecole de Commerce, de l'Ecole d'Administration publique, du Département d'Economie politique de Harvard. Des représentants syndicaux ont participé à la détermination du programme des cours, mais il a été reconnu qu'une certaine expérience était nécessaire quant au choix des sujets et méthodes d'enseignement les plus utiles. Un comité consultatif de représentants de syndicats nationaux collaborera avec les directeurs de l'Université pour diriger le cours.

Trois cours principaux ont été prévus. Celui concernant "l'Analyse économique" comporte appréciation ou évaluation de la situation économique d'entreprises commerciales ou industrielles. Les élèves de ce cours devront faire personnellement l'expertise.

Les élèves du cours "Directives et problèmes ouvriers" analyseront les problèmes qui se sont posés aux dirigeants nationaux. Le système observé sera celui des cas.

Le cours "Problèmes humains dans l'administration" comportera l'étude de la psychologie.

(*La Gazette du Travail*, vol.

XLII, oct. 1942, pp. 1185 et 1186).

### Le parti communiste en Australie

En Australie comme au Canada le parti communiste est interdit et là comme ici une campagne active se poursuit actuellement pour faire disparaître cette mesure. Dans un document public, l'archevêque de Sydney rappelle au gouvernement la haute responsabilité qui pèse sur lui puisque l'interdit n'a été porté qu'après une enquête sérieuse, où le but du parti communiste fut démontré contraire à l'intérêt du pays, et que ce but est toujours le même: s'emparer du pouvoir par la révolution.

(*La Semaine religieuse de Montréal*, vol. CI, 25 nov. 1942, p. 764).

### L'éducation en Angleterre

"Alors que toutes les forces de la nation devraient être dirigées contre l'ennemi commun, un certain nombre se sont tournées contre une partie importante de la population. C'est sur le terrain de l'éducation que l'assaut est porté. Il y a quelques mois le congrès des Unions ouvrières adoptait une résolution qui tendait à enlever aux catholiques leurs écoles. L'épiscopat jugea la situation assez grave pour intervenir publiquement

Et voici que maintenant c'est un groupe du parti conservateur qui entre en lice et réclame l'engagement de tous les garçons et filles de quatorze à dix-huit ans dans une vaste fédération. L'Association nationale des instituteurs fut l'une des premières à protester. "C'est du pur fas-

## Le Travail et la Vie Syndicale

Organe mensuel officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada

— Directeur :

Alphonse Bégin, L.L.L.; L.S.C.  
Chef de la publicité.

— Chef de la Rédaction :  
J.-E.-A. Pin

— Collaborateurs :

Alfred Charpentier, président de la C.T.C.C.  
Gérard Picard, secrétaire général de la C.T.C.C.  
L'abbé Jean Bertrand, aumônier général de la C.T.C.C.  
L'abbé Lucien Valois, assist.-aumônier

— Questions économiques :

F.-A. Angers, L.S.C., secrétaire général de l'Actualité Economique

— Revue des Journaux et périodiques :  
L'abbé Lambert Bovy, D.Th.

— Administrateur :

Yvon Meunier, L.S.C.

— Aviseur légal :

Maurice Julien, avocat.

— Rédaction et administration :  
1231 est, de Montigny — Tél.: PA. 3604

— Abonnement :

Un an . . . 0.60, le numéro 5 sous

Publié par le Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal et imprimé par l'Imprimerie Populaire, Limitée, 430, NOTRE-DAME EST, MONTREAL



### Pharmacie PINSONNAULT

1390 Ontario Est, coin Plessis  
MONTREAL  
Tél. AMherst 5544 - CHerrier 0376

cisme!" déclara-t-elle. Et d'autres: "Ce plan est construit sur (Suite à la page 12)



## Service en Relations Industrielles

DEPUIS quarante ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constitutifs de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflit dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat. L'application des lois concernant les **Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chômage.**

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

### LE MINISTERE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. HUMPHREY MITCHELL,  
Ministre

N. B. BRYCE M. STEWART,  
Sous-ministre

# Le Syndicaliste

Bulletin officiel de la C. T. C. C. à l'usage des officiers des syndicats affiliés et des cercles d'études

## Cercles d'études

But: Formation des chefs

### 7ème cours: Quelle union l'ouvrier choisira-t-il?

(suite)

Nous connaissons les exigences de l'Eglise au sujet des principes qui doivent guider le syndicat et sa volonté sur l'union des catholiques entre eux. Cependant elle admet une restriction.

"Dans les pays où soit la législation, soit certaines pratiques de la vie économique, soit la déplorable division des esprits et des coeurs, empêchent de fonder des syndicats nettement catholiques, dit Pie XI, dans Quadragesimo Anno, il appartient aux évêques, s'ils reconnaissent que les syndicats neutres sont imposés par les circonstances et ne présentent pas de danger pour la religion, d'approuver que les ouvriers catholiques y donnent leur adhésion, observant toutefois à cet égard les règles et les précautions recommandées.

Entre ces précautions, la première et la plus importante est que, toujours, à côté de ces syndicats, existent alors d'autres associations qui s'emploient à donner à leurs membres une sérieuse formation religieuse et morale, afin qu'à leur tour ils infusent aux organisations syndicales le bon esprit qui doit animer toute leur activité". Aux Etats-Unis et, généralement, dans les provinces anglaises du Canada, au jugement des évêques existent ces circonstances particulières qui permettent de tolérer l'entrée des catholiques dans les unions neutres.

Existen-elles ces circonstances particulières dans la province de Québec? Les évêques ont jugé qu'elles n'existaient pas et ont demandé la formation de syndicats catholiques.

Toutefois, la présence des non catholiques dans les mêmes ateliers et les mêmes chantiers oblige de ne pas appliquer dans toute sa rigueur la doctrine et d'admettre dans un but de solidarité professionnelle ceux-ci dans les rangs des unions catholiques.

Ces non-catholiques doivent alors s'engager à accepter loyalement les principes de la doctrine sociale de l'Eglise.

L'ouvrier catholique choisira donc ordinairement une

union confessionnelle et non une union neutre.

Questions:

1—Quelles sont les raisons qui font admettre à l'Eglise une restriction à son principe de l'union des catholiques entre eux?

2—A qui appartient-il de juger si ces raisons existent?

3—Dans ces cas quelles sont les précautions à prendre?

4—Qu'ont décidé les évêques de la province de Québec?

5—Peut-on opposer leur conduite à celle des évêques des Etats-Unis et des provinces canadiennes anglaises?

6—Peut-on admettre des non-catholiques dans les syndicats catholiques?

### 8ème cours: L'ouvrier canadien choisira-t-il une union nationale ou étrangère?

A lui s'offrent des unions nationales et des unions étrangères, c'est-à-dire américaines qui s'appellent internationales, A. F. of L. ou C. I. O.

Entre ces unions, l'ouvrier canadien n'hésitera pas à choisir une union nationale, suivant en cela l'exemple des travailleurs des autres pays.

Les travailleurs anglais n'ont pas fait venir chez eux les unions allemandes; les français, les unions anglaises; les américains eux-mêmes, les unions françaises ou allemandes. Tous ces travailleurs se sont fait des unions nationales dont ils sont les maîtres absolus.

Pourquoi les travailleurs canadiens agiraient-ils autrement? Seraient-ils les seuls au monde incapables de se conduire par eux-mêmes, d'administrer leurs deniers et d'améliorer leurs conditions, de s'entendre avec leurs employeurs, de trouver les solutions qui conviennent dans le commerce et l'industrie du pays? La preuve n'est pas faite qu'ils sont dans cet état d'incapacité.

L'ouvrier choisira une union nationale, c'est-à-dire canadienne, parce qu'il veut l'autonomie du mouvement ouvrier de son pays et qu'il ne la peut trouver dans les unions américaines puisque les locaux canadiens de ces unions américaines reconnaissent l'auto-

rité absolue de celles-ci dans toutes les questions d'ordre professionnel; parce qu'il ne peut consentir à laisser implanter chez l'ouvrier canadien des idées, un esprit des méthodes, basés sur une conception trop matérialiste des problèmes du travail; parce qu'il veut une restauration sociale basée sur le corporatisme, ce qui est impossible avec des unions étrangères; parce qu'il voit un danger politique d'abandonner à une direction étrangère un contrôle si considérable sur la main-d'oeuvre canadienne. Lorsque la plupart des ouvriers se laisseront conduire par les idées américaines dans les questions du travail, ils seront tout prêts à accepter les idées américaines dans tout autre domaine; parce qu'il voit un danger économique à laisser dominer les travailleurs canadiens par des chefs étrangers. Ceux-ci ne peuvent s'intéresser, autant que les chefs canadiens, au développement de l'industrie canadienne, en concurrence souvent avec celle de leur pays d'origine. Il est à craindre qu'ils n'envisagent pas toujours les problèmes économiques dans l'intérêt supérieur de notre pays.

Questions:

1—Quelles sont les unions qui s'offrent au choix de l'ouvrier canadien?

2—Les travailleurs des autres pays ont-ils des unions nationales?

3—Pourquoi un ouvrier canadien doit-il choisir une union nationale?

## Le Problème des salariés

Sa solution

par

Jean BERTRAND, ptre

Aumônier général de la C.T.C.C.

En vente: Au Service de Librairie de la C.T.C.C.

Prix: \$0.05 l'unité; \$4.00 le cent; \$35.00 le mille.

## La fédération professionnelle

### Responsabilités de ses dirigeants

La fédération professionnelle est cet organisme qui est sur le plan supérieur à chacune de ses filiales.

Elle est leur lien de cohésion, leur interprète, leur force collective. Un syndicat isolé ne représente la profession que localement. Seule la fédération présente la profession provincielement. A une condition toutefois, celle d'avoir des filiales dans toutes les localités où la profession est exercée. Si ses filiales sont restreintes à quelques localités la fédération ne représente activement la profession que de façon incomplète. Dans les localités sans filiales, la fédération ne représente la profession qu'en principe ou en puissance.

Elle y acquiert cependant un droit de représentation moral de la profession si son degré de développement est assez considérable. Elle a d'autre part l'obligation virtuelle de parvenir à représenter **effectivement** la profession dans ces localités en y créant des filiales.

Il est conséquemment rationnel qu'une fédération aspire à compléter tous ses cadres pour remplir pleinement son quadruple rôle: 1° de lien de cohésion; 2° d'interprète; 3° de force collective; 4° de la recherche de bien commun de la profession. S'il est juste qu'une fédération possède ces traits caractéristiques, il est nécessaire aussi que tous ses officiers soient persuadés eux-mêmes.

L'âme dirigeante de leur fédération, les officiers, lorsqu'ils se réunissent en Bureau fédéral, assument alors une responsabilité plus haute que celle de représentants de leurs syndicats respectifs. C'est la responsabilité d'orienter la fédération vers la réalisation de ses destinées.

Ils doivent être constamment pénétrés de l'idée que la fédération doit jouir des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de son rôle. Pouvoirs disciplinaires ou autres émanant de son autorité légitime. Autorité que, conséquemment, les officiers doivent exercer collectivement pour la satisfaction de l'intérêt commun présent et futur de la fédération et de la profession.

Intérêt commun, enfin, sur lequel leur esprit devra, avec discipline, être constamment centré. Les observations formulées dans ce message, chacun peut les appliquer avec quelques variantes de détail à tous les corps supérieurs, superposés au syndicat local, tels: conseil de métier, conseil central, fédération professionnelle, bureau confédéral, congrès annuel de la C.T.C.C.

Tous les militants syndicaux doivent comprendre ainsi la hiérarchie des pouvoirs et responsabilités des organismes divers qui constituent la C.T.C.C.

Alfred CHARPENTIER

### Bulletin d'abonnement:

LE TRAVAIL ET LA VIE SYNDICALE

Organe officiel de la C.T.C.C.

1231 est, de Montigny, Montréal.

Vous trouverez ci-inclus \$..... pour un abonnement de ..... an à votre journal.

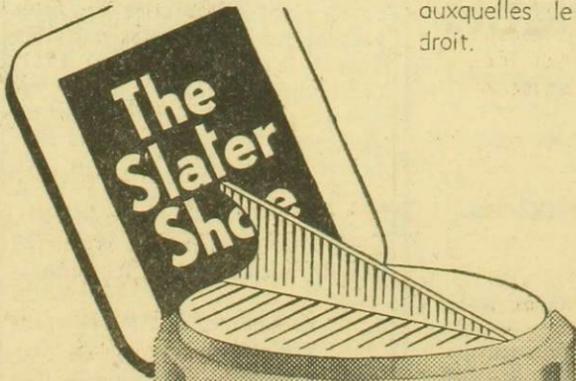
Nom .....

Adresse .....

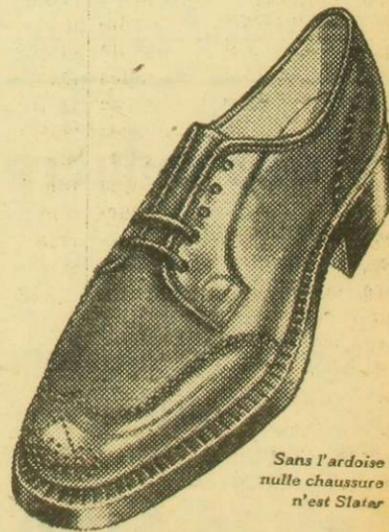
Abonnement: 12 mois \$0.60

— 24 mois \$1.00

Voulez-vous créer la division? Eh! bien, dites à l'ouvrier: "Tu as droit à des garanties d'union et de protection efficaces, revendique-les!" Mais ne lui parlez pas de garanties de justice, d'équité et de bonne foi auxquelles le patron a droit.



**SLATER**  
POUR HOMMES ET FEMMES



Sans l'ardoise nulle chaussure n'est Slater

Leur confort fait désirer que les Slater, qui durent longtemps, soient inusables.

## Chronique des Employés de l'Industrie de l'Automobile

### Caractère essentiel de l'industrie de l'automobile

Etabli par le régime de priorités sur les réparations des automobiles

La dernière ordonnance de l'Administrateur des véhicules-moteurs, M. J.-H. Berry, mise en vigueur le 2 janvier, (A-528), est une nouvelle preuve de l'importance et du caractère essentiel de l'industrie de l'automobile en temps de guerre. L'ordonnance établit ainsi la priorité du travail pour les employés des garages opérant des ateliers de réparations.

Notre industrie, la chose est évidente, a un rôle à jouer dans la poursuite de la guerre, puisque les garagistes et leurs employés sont maintenant chargés, par l'Etat, d'assurer le maintien du transport essentiel à notre effort de guerre.

Si les employés de garages ne sont pas définitivement placés dans une catégorie élevée de priorité de travail, ils deviennent tout de même des ouvriers indispensables en temps de guerre, puisque l'industrie de l'automobile est maintenant considérée, en ce qui regarde les réparations, comme industrie essentielle.

Un grand nombre d'ouvriers de l'industrie de l'automobile combattent sur les fronts de guerre comme membres des armées mécanisées et motorisées du Canada. Ceux qui demeurent dans leur emploi civil feront aussi leur devoir puisqu'ils aideront au maintien du front intérieur. C'est le sens que l'on peut donner aux nouvelles réglementations.

Pour l'information des employés de garages qui, très souvent, doivent appliquer la loi, nous donnons ici certaines explications sur l'ordonnance A-528 "Classements de préférence pour la réparation des véhicules-moteurs", qui leur seront sûrement très utiles.

#### Classement des automobiles, camions, etc.

L'ordonnance exige d'abord que tout garagiste, ou ses employés examinent le carnet de rationnement du propriétaire de l'automobile avant de commencer tout travail de réparation ou de service. La préférence devra toujours être donnée, en tout temps et à toute heure du jour, aux véhicules de première classe sur ceux de deuxième classe et aux véhicules de deuxième classe sur ceux de troisième.

Les voitures de première classe sont les suivantes: une

automobile, un camion ou une motocyclette militaire ou toutes autres voitures appartenant à l'armée du Canada ou d'une nation alliée, à la "Royal Air Force Ferry Command", ou à un service auxiliaire de guerre. Ces véhicules devront toujours être réparés ou recevoir du service en premier lieu.

Les voitures de deuxième classe sont les suivantes: (i) une voiture commerciale, un camion, un autobus, un tracteur (mais non un tracteur de ferme), une ambulance, une motocyclette pour livraison

commerciale, toutes les voitures-automobiles du service des incendies; (ii) une automobile dont le propriétaire détient un carnet de rationnement autre que "AA"; (iii) une voiture dont le propriétaire détient un privilège du régisseur de la circulation. Ces véhicules devront être réparés ou recevoir du service après les véhicules de l'armée, Classe 1, mais avant toutes les voitures de la Classe 3.

Les voitures de troisième classe sont les suivantes: toutes les automobiles dont le propriétaire possède un carnet de rationnement "AA" et toutes celles qui ne sont pas mentionnées dans les Classes 1 et 2.

#### Enregistrement des réparations

L'ordonnance impose aussi aux garagistes l'obligation d'inscrire dans un registre, (Job Card), (a) la classe du véhicule réparé: première, deuxième ou troisième classe; (b) le numéro du permis ou s'il n'y a pas de licence, le nom du propriétaire; (c) le numéro de série de la voiture; (d) le prix chargé pour la main-d'oeuvre seule et, s'il n'y a pas de charge, le temps dépensé sur cette réparation.

Comme on peut le constater, les dispositions de la nouvelle ordonnance sont en réalité assez faciles à respecter. Elles se résument en somme à donner la préférence dans les réparations à la classe la plus élevée et à bien enregistrer les automobiles réparées.

Si certains employés avaient besoin d'informations supplémentaires au sujet de cette nouvelle réglementation, le "Syndicat National de l'Auto-Voiture" sera très heureux de les leur fournir. Ils n'ont qu'à écrire au bureau du Syndicat à 1231 est, rue Demontigny, ou à assister à ses assemblées tenues les 2ème et 4ème mercredi de chaque mois à cette adresse. Tous les employés de l'industrie de l'automobile sont cordialement invités.

H.-T. Lachapelle, prés.  
Syndicat de l'Auto-Voiture, Inc.

#### Nouvelle intéressante pour les employés de l'automobile

Le "Comité paritaire de l'Industrie de l'automobile de Montréal" vient de publier un intéressant rapport sur ses activités durant les années 1938 à 1941. C'est une publication de 64 pages dans laquelle les ouvriers de l'automobile trouveront une foule de renseignements sur les deux premiers contrats de travail de l'automobile. On lira avec intérêt les chapitres sur les améliorations dans les conditions de travail et les augmentations de salaires que les conventions collectives ont apportées aux employés de l'automobile. Une copie de ce rapport sera envoyée gratuitement à tous les employés de l'industrie de l'automobile qui en feront la demande au "Comité Paritaire de l'Industrie de l'Automobile de Montréal", à 761 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal.

## Assemblée annuelle du Syndicat de l'Auto-voiture, Inc.

Le "Syndicat National de l'Auto-Voiture Inc.", a tenu son assemblée annuelle, mercredi le 13 janvier, au cours de laquelle on a procédé à l'élection des officiers suivants pour l'année 1943:

Président, M. H.-T. Lachapelle; 1er vice-président, M. J.-U. Langlois; 2e vice-président, M. A. Marchand; sec.-trésorier, M. Langlois; sec.-archiviste et financier, M. G. Viau; commissaire ordonnateur, M. P. Bolduc; sentinelle, M. E. Papineau.

Le président, M. H.-T. Lachapelle, après avoir exprimé ses souhaits de bonne année aux ouvriers de l'automobile, les a vivement pressés de se grouper toujours plus nombreux dans le syndicat. C'est dans cette organisation, a-t-il dit, que les ouvriers trouveront le support nécessaire, surtout en temps de guerre.

M. Lachapelle a fait voir l'importance de continuer à signer des contrats collectifs de travail avec les patrons. Ces derniers, dit-il, comprennent aujourd'hui la mentalité des ouvriers organisés en syndicat, car celui-ci met toujours beaucoup de bon sens dans les négociations. Il s'est dit heureux de la confiance que les patrons montrent aux

représentants des ouvriers qui siègent avec eux sur le Comité paritaire de l'industrie de l'automobile.

M. Lachapelle a conseillé aux ouvriers de lire le journal des Syndicats *Le Travail*. Chaque édition contient un article intéressant les employés de garages et ces derniers peuvent y trouver une foule de renseignements. Ils pourront aussi se rendre compte du travail du Syndicat de l'Auto-voiture en vue d'améliorer les salaires et les conditions de travail.

En terminant, le président a déclaré qu'il fallait songer dès maintenant à la fin de cette terrible guerre mondiale. L'industrie de l'automobile connaîtra après la guerre une grande activité, et les hommes compétents seront plus en demande que jamais. Il faut faire en sorte que le Syndicat puisse alors fournir à l'industrie ces ouvriers d'expérience.

Les assemblées du Syndicat de l'Auto-Voiture ont lieu les 2ème et 4ème mercredi de chaque mois en la salle du Syndicat, 1231 est, DeMontigny. Tous les ouvriers de l'automobile sont cordialement invités à y assister.

Tél. : FR. 0117

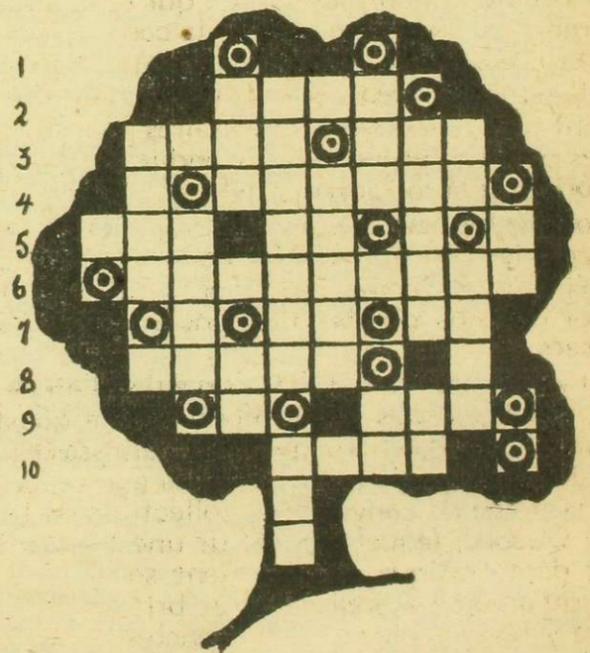
### HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.

Bières, vins et spiritueux servis tous les jours  
AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)

## Mots croisés

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10



#### HORIZONTALEMENT.

- 2.—Ouvrage de maçonnerie dans lequel on fait cuire le pain.
- 3.—Plus qu'il ne faut. — Petite poésie lyrique.
- 4.—Pièce satirique écrite sur un ton acerbe.
- 5.—Pronom personnel. — Note de la gamme.
- 6.—Adjectif numéral.
- 7.—Nous. — Article simple.
- 8.—Géant, fils de Neptune et de la Terre.
- 9.—Colère.
- 10.—Tige graduée sur laquelle on dirige un niveau.

#### VERTICALEMENT.

- 2.—Allure du cheval entre le pas et le galop.
- 3.—Vaste plateau d'Asie.
- 4.—Assurance de tenir un engagement. — Pron. personnel.
- 5.—Qui a la teinte laiteuse et blanchâtre. — Vaste amas d'eau salée.
- 6.—Amas de parties qui font corps ensemble.
- 7.—Suc dépuré d'un fruit cuit. — Terminaison de verbe.
- 8.—Séparé et mis en ordre (moins la dernière lettre). — Note de la gamme.
- 9.—En les — Qui est du sexe masculin.
- 10.—Pronom personnel.

## A nos milliers de clients

Notre assortiment de pièces et d'accessoires pour automobiles, camions, tracteurs et moteurs industriels est abondant et varié! Quels que soient vos besoins nous pouvons les remplir.

### "Atelier d'ajustage mécanique"

"MACHINE SHOP SERVICE"

C.-E. PREFONTAINE, prés.

M. PREFONTAINE, sec.-trés.

## United Auto Parts Ltd

"25 magasins affiliés à votre service"

BUREAU-CHEF:

3437-45 Ave du Parc

MA. 8151

# Conventions collectives de travail

## Conceptions différentes à Québec et à Ottawa

(Par Gérard Picard)

La guerre met en vedette à l'heure actuelle, au Canada, deux conceptions différentes, même opposées, du système des conventions collectives de travail. Il importe d'attirer l'attention des lecteurs de l'organe officiel de la C.T.C.C., sur les notions fondamentales de ces deux conceptions et de faire quelques considérations que l'on pourra étudier, commenter et approfondir, si on le juge à propos.

Les décrets de guerre et la procédure suivie par le service des relations industrielles d'Ottawa (Ministère du Travail), tendent à faire accepter au Canada une sorte de plagiat du Wagner Act américain. En vertu des nouvelles pratiques que le ministère fédéral du Travail tente d'implanter chez nous, avec l'appui des filiales des unions américaines, il ressort que l'on veut faire accepter aux ouvriers, d'abord, le vote de représentation pour déterminer l'union ouvrière qui négociera au nom de tous les employés, puis la conclusion d'une convention collective dans chaque établissement industriel, et enfin l'application de la convention par l'union et l'employeur, avec ou sans comité mixte. Et quand il y a un comité, ses pouvoirs sont généralement assez restreints, et les décisions finales à prendre sont plus souvent entre les mains de l'employeur qu'entre les mains de l'union.

Dans la province de Québec, le système des conventions collectives est sur une toute autre base. En effet, par la loi des conventions collectives, il n'y a pas de vote de représentation, et la prépondérance est établie du côté employeur au lieu de l'être du côté employé, comme dans le cas précédent. Cette procédure a été expérimentée avec succès. Toutes les conventions collectives en vigueur en vertu de la loi provinciale des conventions collectives en font foi. De plus, cette loi vise à une réglementation par industrie ou par région économique, et non par établissements industriels individuellement. A notre avis, c'est là une réglementation plus sociale qui tend à réduire au minimum les inconvénients de la concurrence.

Enfin, dans notre système des conventions collectives, l'application est confiée à des comités paritaires qui ont tous les pouvoirs nécessaires pour faire respecter les ententes et les décrets rendus obligatoires sous l'autorité de la loi provinciale.

Comme on peut le constater facilement par ce qui précède, les conceptions des conventions collectives, à Québec et à Ottawa, sont non seulement différentes sur certains points, mais encore diamétralement opposées.

Il y a là, pour la C.T.C.C., un sujet d'étude fort sérieux. A nous tous d'approfondir cette question, et de faire les suggestions qui nous paraissent utiles. Il ne faudrait pas qu'à la faveur de la guerre, on détruise le système de conventions collectives de la province de Québec, lequel repose sur une législation vraiment démocratique et vraiment sociale. Le sujet n'est qu'amorcé aujourd'hui, et brièvement, mais il faudra y revenir plusieurs fois encore, à mesure que l'expérience précisera les meilleurs moyens à prendre pour sauvegarder ce qu'il y a de meilleur dans notre législation sociale. Sans doute, qu'il y a des industries, à l'heure actuelle, où il n'est pas possible d'appliquer le système provincial des conventions collectives, mais nous pourrions traiter cette question plus tard. Ce que nous voulons faire ressortir aujourd'hui, ce sont les différences qui existent dans les conceptions même des conventions collectives, entre Québec et Ottawa.

Gérard PICARD

**DANIEL JOHNSON**

AVOCAT ET PROCUREUR

EDIFICE THEMIS — SUITE 507

10 ouest, rue ST-JACQUES, MONTREAL

PLateau 6453

# Sur l'enclume

(Suite de la 1ère page)

les syndiqués catholiques mettent le gouvernement en garde contre les empiètements des unions internationales dans le domaine économique de notre province, et les intrusions d'Ottawa dans le domaine législatif. Un autre passage demande au gouvernement de mettre à la raison les représentants de la haute finance les plus réfractaires au syndicalisme national catholique.

En tout cela, le lecteur sans préjugé ne voit rien qui respire "la frayeur". Au contraire, il voit dans ces citations la preuve que nos chefs ne manquent ni de clairvoyance, ni de détermination et qu'ils possèdent un sens profond de leurs responsabilités.

Sans s'en douter, M. Hachette, comme l'ânesse de Balaam, aura donc par ces longues citations, rendu témoignage à la vérité.

### Outrages au clergé

Dans sa rage contre les ouvriers catholiques qui se font les apôtres de la doctrine sociale chrétienne, en consacrant toutes leurs énergies à la cause des Syndicats catholiques, notre polémiste s'en prend violemment aux Jésuites et au clergé.

Dans une suite de mots séparés par des points et des virgules et parsemés de "ils", M. Hachette semble dire que les ouvriers catholiques n'auraient jamais fondé des Syndicats catholiques si les Jésuites et le clergé ne s'en étaient pas mêlés.

Pourquoi, se demande-t-il, les prêtres et les religieux se sont-ils occupés des ouvriers et de leurs organisations syndicales? — Pour répondre aux appels pressants et réitérés de Léon XIII, de Pie X, de Pie XI? Léon XIII n'a-t-il pas écrit: "Dans l'état actuel des choses, les ouvriers chrétiens n'ont plus qu'à choisir entre deux parties: ou donner leur nom à des sociétés dont la religion a tout à craindre; ou s'organiser eux-mêmes et joindre leurs forces pour pouvoir secouer hardiment un joug si injuste et si intolérable. Y a-t-il des hommes, ayant vraiment à coeur d'arracher le souverain bien de l'humanité à un péril imminent, qui puissent douter qu'il faille opter pour ce dernier parti?" Pie XI n'a-t-il pas écrit à son tour: "A fonder de telles associations, partout, prêtres et laïcs se sont consacrés nombreux, avec un zèle digne d'éloges, désireux de réaliser intégralement la pensée de Léon XIII?" N'est-ce pas encore Léon XIII qui a dit: "Que servirait à l'ouvrier d'avoir trouvé au sein de la corporation (unions ouvrières, syndicats), l'abondance matérielle, si la disette d'aliment spirituel mettait en péril le salut de son âme?"

Non pas, d'après Hachette. Pourquoi alors? Parce que notre province, d'agricole qu'elle était encore en 1891, est devenue en quelques années une des deux provinces les plus industrielles du pays et que la question ouvrière s'est posée ici comme dans les grands centres, avec tout ce qu'elle

comporte de problèmes d'ordre spirituel, social et national? — Non, répond M. Hachette.

Sans tenir compte du dévouement inlassable dont le clergé a fait preuve à l'égard du bien-être spirituel, moral et temporel des quelques milliers de Français, restés seuls, "isolés, sans protection", sur les bords du Saint-Laurent, après la conquête; sans penser à la multitude d'oeuvres et d'institutions bienfaites que prêtres et religieux ont mises sur pieds et ont soutenues pour venir en aide aux classes pauvres, notre compatriote, membre des unions américaines, donne l'explication qui suit, au dévouement du clergé à l'égard des ouvriers et de leurs organisations syndicales:

"Le clergé qui tend à étendre sa domination sur toute la province, dans le domaine ouvrier, était opposé à l'organisation ouvrière avant 1918; il ne se préoccupait pas du sort de la classe laborieuse comme telle, se croyant chargé uniquement du salut de l'âme des ouvriers, même si ceux-ci mouraient de faim. Mais lorsqu'il apparut que l'organisation ouvrière leur fournirait un champ illimité d'action et de domination (car ils sentaient que les ouvriers qu'ils voulaient tenir dans l'isolement, sans protection, leur échappaient), quelques reli-

gieux plus clairvoyants et plus audacieux décidèrent qu'il fallait s'occuper des ouvriers, que les salaires et les conditions de travail étaient des questions religieuses. De là à fonder des syndicats catholiques, il n'y avait qu'un pas: il fut vite franchi."

Un ennemi juré de l'Eglise ne pourrait tasser en quelques lignes plus d'erreurs grossières, de jugements injustes, d'invectives outrageantes. Un catholique "à la foi vive, aux principes solides" qui "considère le prêtre comme son ami et son conseiller, son guide spirituel envoyé par Dieu pour faciliter le salut éternel" (paroles de R. Hachette), n'écrirait pas de telles bassesses, même s'il avait à se plaindre des activités de certains prêtres ou de certains religieux dans le domaine des organisations ouvrières.

Ce ne sont pas là des incisions de hachette, ce sont des coups de tomahawk.

Si les unions internationales croient se gagner ainsi la sympathie des ouvriers catholiques, et épeurer le clergé, elles se trompent grossièrement.

Comme le dit ce Monsieur Hachette à la fin de ce même article: "La vérité finit toujours par se faire jour".

— Marie, voulez-vous aller voir si Monsieur est rentré.

— Il est enfermé à clef pour la nuit, Madame.

— Comment, pourquoi cela? Je ne l'ai même pas entendu entrer!

— Non. On a téléphoné du poste de police.



CANADA

## APPEL MILITAIRE

Attention!

### \* CELIBATAIRES \*

AUX termes d'une proclamation lancée dernièrement par Son Excellence le Gouverneur général, tous les célibataires qui sont nés dans l'une des années 1902 à 1923, ces deux années comprises, et qui n'ont pas encore reçu un avis ou ordre de se présenter pour l'examen médical pour les fins du service militaire obligatoire, doivent, au plus tard le 1er février 1943, remplir une formule spéciale au bureau d'un maître de poste, d'un registraire d'une Commission de mobilisation ou d'un agent de placement et du service sélectif.

A cette fin, le terme "célibataire" comprend également tout homme qui était veuf ou a divorcé ou a été judiciairement séparé, et qui n'avait pas d'enfant ou d'enfants à sa charge au 15 juillet 1940, ou tout homme qui a perdu l'enfant ou les enfants à sa charge après cette date; et tout homme qui était marié le 15 juillet 1940, mais qui, depuis cette date, est devenu veuf, a divorcé ou a été judiciairement séparé, et qui n'a maintenant aucun enfant à sa charge.

Remarquez bien que les célibataires qui ont reçu des avis de se présenter à l'examen médical pour les fins de l'appel militaire et qui ont subi l'examen requis, ou les hommes qui sont maintenant dans les forces armées, ne sont PAS tenus de s'inscrire le ou avant le 1er février.

Des peines sont prévues pour ceux qui négligent de s'inscrire.

A. MacNAMARA

Directeur du Service Sélectif National, Ottawa

# Le Syndicalisme et la Femme

Nos lecteurs liront sans doute avec intérêt le communiqué suivant, causerie faite à la radio du poste C.B.J. de Chicoutimi, de Radio-Canada, par Mme Philippe Belzile, présidente régionale du Syndicat des coiffeuses des comtés Chicoutimi, Lac Saint-Jean et Roberval:

"Depuis quelque temps, beaucoup de causeries vous sont faites sur les usines internationales ou neutres et sur les Syndicats catholiques.

Je ne vous parlerai pas des premières; je sais bien qu'en vraies femmes catholiques, vous ne sauriez adhérer à des mouvements d'inspiration étrangère ou neutre. Elles n'offrent aucune sécurité en vertu même de cette neutralité qui, en pratique, favorise toujours les éléments du mal...

Quant aux syndicats catholiques, ils sont fortement recommandés par Notre Saint Père le Pape; c'est l'organisme le mieux adapté aux catholiques et c'est le seul capable de nous orienter sûrement vers la réalisation de l'ordre nouveau d'après-guerre.

Par leur réorganisation, les syndicats catholiques font preuve d'une puissance d'adaptation dont nous devons leur savoir gré. Leurs propagandistes accusent une compétence, un zèle et un dévouement qui justifient bien la confiance que leur portent nos autorités religieuses et laïques.

Mais à ces voix d'hommes que l'on vous a habitués d'entendre, vient se joindre aujourd'hui, celle d'une femme qui, avec beaucoup d'autres, a été conquise par l'idéal et les principes du syndicalisme catholique.

Plusieurs années d'étude et d'activité syndicale nous ont fait voir l'importance du rôle que la femme pouvait jouer dans cette sphère si importante de notre vie économique, sociale et même nationale...

Beaucoup se demanderont peut-être en quoi peut bien consister ce rôle de la femme et quels résultats il en faut attendre? Eh bien voici: Autrefois, nous accomplissions notre tâche sans réglementation, avec des heures de travail prolongées et insuffisamment rémunérées. Nous cherchions vainement une solution à des problèmes qui nous laissaient perplexes et démoralisées.

La Providence permit qu'un propagandiste du syndicalisme catholique nous fit voir les admirables possibilités de l'union; il nous découvrit des horizons jusqu'alors insoupçonnés et l'espoir nous revint plein de promesses qui sont déjà en grande partie réalisées.

Mesdames, mesdemoiselles, aucune de vous ne saurait rester indifférente à l'appel du devoir qui vous montre le magnifique rôle social que vous êtes appelées à jouer dans ces heures difficiles de reconstruction économique et sociale. Pour nous, fortes de nos convictions, avec l'aide de personnes dévouées et compétentes, nous avons en 1935 formé le premier syndicat féminin des coiffeuses qui progresse toujours et dont les résultats ont dépassé toute espérance.

Nous entendons bien continuer dans cette voie d'évolution professionnelle en comptant sur votre coopération nécessaire. Vous devez propager l'idée du syndicalisme catholique par tous les moyens possibles. Encouragez vos maris ou vos futurs époux (si vous n'êtes pas mariées) à se syndiquer. Faites-en de fervents apôtres de cette grande cause destinée à vous servir vous-mêmes. Ne craignez pas de les accompagner à certaines réunions syndicales. Eveillez leur intérêt par la manifestation extérieure de votre intérêt. Ils vous en sauront gré un jour et vous aurez accompli l'une de ces oeuvres admirables, si chères aux coeurs des femmes.

Je m'adresse aussi à vous, femmes et filles, qui travaillez dans les magasins, dans les bureaux ou industries. Vous devez donner à tous un bel exemple de sens social, d'esprit unioniste, de parfaite compréhension de votre devoir, en répondant à l'appel pressant qui vous est fait par tous ceux qui s'intéressent à votre sort présent et futur. Par suite de nouvelles conditions de vie imposées par la guerre, la femme ne saurait ignorer le domaine syndical où elle est appelée à exercer une influence grandissante.

Soyons les apôtres de l'idée syndicale au foyer, à l'usine, au bureau, partout. Donnons un bel exemple de solidarité à tous ceux qui se laissent gérer par l'intérêt personnel ou par l'appât des promesses mensongères des unions neutres. Envoyons l'avenir avec confiance car notre lutte s'inspire des seuls principes qui soient une garantie de force et de survie: les principes chrétiens de l'organisation professionnelle catholique et nationale...

## M. Philippe Girard nous quitte

M. Philippe Girard a quitté les Syndicats catholiques pour accepter la lourde charge d'organisateur en chef du Bloc Populaire Canadien pour la région de Montréal.

Comme successeur de M. Girard à la présidence du Conseil central des Syndicats de la région de Montréal, il me fait plaisir de lui rendre un hommage particulier pour son grand dévouement à la cause syndicale catholique.

Depuis quinze ans Philippe Girard s'est dépensé, sans jamais se lasser pour la défense des travailleurs.

On se souviendra durant longtemps du tempérament agressif de Girard dans la discussion des problèmes ouvriers; on se rappellera avec plaisir de ses qualités d'orateur convaincu et convaincant.

Nous, ouvriers syndiqués, n'oublions pas que ce sont les meilleures années de sa vie que Philippe Girard a données à notre mouvement.

Philippe Girard a décidé de partir, mais il n'oubliera cer-

tainement pas les ouvriers.

Voici ce qu'il disait lors de son départ: "Si j'ai accepté de passer du domaine de l'organisation professionnelle à celui de la politique, c'est que j'ai la ferme conviction que le Bloc Populaire me permettra de travailler sur un terrain plus vaste dans le même sens que j'ai travaillé au milieu de vous. J'espère pouvoir conserver la confiance des ouvriers comme j'ai conservé la vôtre."

C'est tout de même avec regret que nous voyons partir Philippe Girard.

Ces regrets que nous cause le départ de Philippe Girard, M. l'aumônier général, l'abbé Jean Bertrand, a su les exprimer dans des termes délicats. Après avoir rappelé l'arrivée de Girard, il y a plus de quinze ans, aux Syndicats catholiques, l'aumônier de la C.T.C. C. a souligné les activités nombreuses du démissionnaire, ainsi que son travail acharné et son dévouement à la cause syndicale catholique.

Nous souhaitons à M. Gi-



M. PHILIPPE GIRARD

ard succès dans sa nouvelle carrière; nous sommes assurés que son esprit combattif et son tempérament d'organisateur trouveront matière à s'exercer dans le domaine nouveau qu'il a choisi.

A ce chef syndiqué zélé et dévoué, nous offrons nos remerciements les plus sincères.

G.-A. GAGNON,

prés. du Conseil central.

### C'EST TOUT A VOUS

Pourquoi donner tout votre revenu aux autres? Ce que vous gagnez dans une semaine n'est pas tout à vous; si vous le dépensez il ne vous restera rien. Ce qui vous appartient est ce que vous économisez —

### C'EST TOUT A VOUS

parce que c'est de l'argent mis de côté pour servir quand vous en avez besoin. Déposez régulièrement vos économies à la Banque Provinciale du Canada — Votre dépôt portera intérêt et vous aurez l'assurance d'avoir vos fonds quand vous en aurez besoin.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

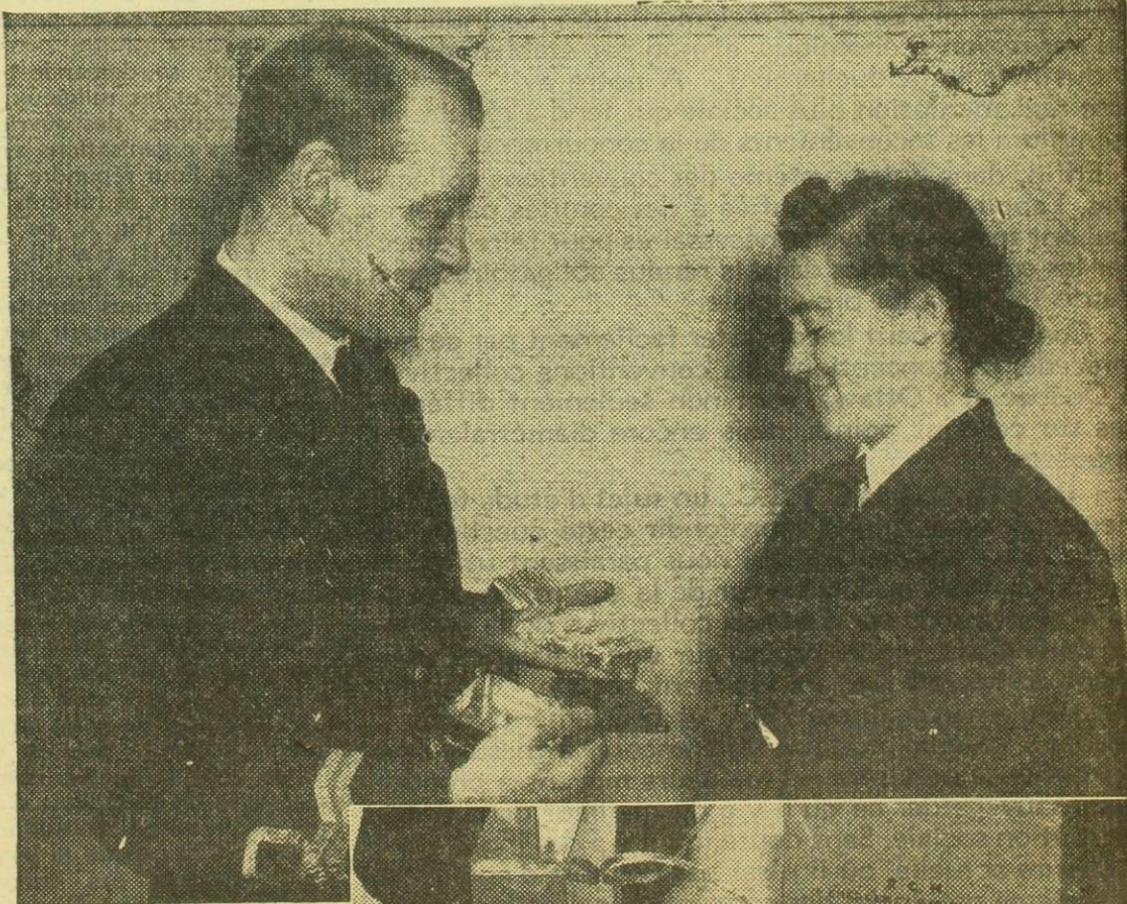
### C. Lamond & Fils Ltée

Médailles et Bagues pour Gradués

Insignes émaillés pour Sociétés.

929, rue Bleury - MA. 7769

### RATION D'URGENCE DES HOMMES DE LA MARINE



Voilà qu'on peut tenir dans sa main la ration quotidienne d'urgence d'un homme de la Marine canadienne comme le fait ici le chirurgien, Lieutenant Commandant De Belle, de Montréal. Cette ration d'aliments concentrés se compose de biscuits, de tablettes de lait et de chocolat. Ces aliments sont empaquetés dans des contenants imperméables, comme on en voit dans le bas de la vignette, et sont déposés dans des compartiments aménagés à cette fin sur les radeaux et les flotteurs. Les naufragés de la Marine canadienne auront ainsi, à bord de leurs embarcations de fortune, de quoi se nourrir pendant des jours et des jours. (Cliché de la Marine canadienne.)

POUR CHASSER LES TOUX

# SIROP MATHIEU

VAUT SON PESANT D'OR EN VENTE PARTOUT

# Sécurité

## Il nous fait honneur

La sécurité doit intéresser à la fois patrons et ouvriers.

Nous donnons ici des extraits d'une causerie prononcée sur ce sujet par M. Edouard Labelle, président de la Canadian Vickers Limited.

M. Labelle s'est toujours préoccupé du problème de la sécurité. A la Cie Vickers un service de sécurité a été créé; il a donné des résultats très satisfaisants.

La lecture des idées émises par un homme de l'expérience de M. Labelle sur un sujet d'une aussi grande importance sera sans aucun doute bénéficiaire à tous.

Nous continuerons à publier cette conférence le mois prochain.

Les besoins de plus en plus pressants de l'armée, de la marine, de l'aviation et de l'industrie dans les temps troublés que nous traversons, suffisent à illustrer combien le capital humain doit être sauvegardé à n'importe quel prix.

Il y va de la Victoire, de notre bien-être et de notre liberté.

Comme les autres vertus humaines, la prudence a eu ses artistes et ses poètes. De tout temps, dans toutes les nations, dans toutes les races, il s'est trouvé des hommes pour la vanter et faire comprendre à leur semblable combien elle est nécessaire à la vie. Les statues l'ont modelée, et même Raphaël l'a peinte, entourée de la Force et de la Modération. Elle a toujours été l'objet d'un culte spécial, et les Arabes, peuple avisé, la classent en tout premier rang. "La prudence, disent-ils, c'est la moitié de la vie; on dit même que c'est la vie toute entière".

Les parents, poussés par cet esprit de conservation de la vie, inné chez eux, inculquent tout naturellement à l'enfant les premiers principes de prudence. Rappelons-nous les conseils utiles qu'ils nous répétaient si souvent, dans leur désir de nous épargner le danger et la crainte de nous voir victimes d'accidents aux conséquences souvent funestes. Nous n'avons pas toujours bien accueilli ces conseils, et malgré leur vigilance de tous les instants, combien de fois nous avons pris quand même le risque de perdre la vie ou de nous mutiler; mais à mesure que nous avançons en âge, nous réalisons la sagesse du proverbe arabe, et nous constatons combien nous sommes chaque jour exposés aux accidents, que seule la prudence qui nous a été enseignée, nous permet d'éviter. Malgré cela, il faut que l'on prêche encore chaque jour aux hommes mûrs la nécessité, je dirais, le devoir de conserver la vie dans sa plénitude. Avec La Bruyère, déplorons l'insouciance humaine, car, dit le moraliste: "Il n'y a rien que les hommes aiment mieux à conserver et qu'ils ménagent moins que leur propre vie."

Vous voyez la complexité du problème qui se pose à l'individu; imaginez-vous quelle est la situation du chef d'in-

dustrie dans le même domaine.

Le rapport annuel de la Ligue de Sécurité mentionne que cette année les statistiques de la Commission des Accidents de Travail révèlent un total de 82,568 cas d'accidents; que ces accidents coûtent à l'industrie quelque six millions de dollars et font perdre environ 10 millions d'heures productives de travail.

Il n'y a pas que le côté matériel à considérer; le patron a un autre devoir à accomplir que celui de voir au succès de son entreprise. S'il ne prend pas tous les moyens pour éduquer ses ouvriers d'après les règles de sécurité, s'il ne prend pas lui-même l'initiative des mesures préventives, s'il ne fait pas observer les règles de prudence, il manque complètement au premier devoir que la charité chrétienne lui impose, de protéger la vie de celui qu'il emploie. Il doit tout mettre en oeuvre pour conserver à la nation ceux qui sont pour elle un actif et à qui elle a bien souvent fourni le moyen de s'instruire, de se développer et de devenir à leur tour une source de bien pour leurs concitoyens.

De plus, le patron réalise-t-il les conséquences que son industrie subit par la perte d'un employé, tué ou blessé? Toute la formation qu'il lui a donnée devient inutile, et les sommes dépensées pour le former, puis ensuite, pour le remplacer, sont un nouveau poids qui s'ajoute à ses obligations.

Réalise-t-il pleinement les conséquences de son imprévoyance? Manquer de protéger la vie de son employé cause souvent un dommage irréparable, non seulement au patron, à l'industrie et à l'ouvrier lui-même, mais aussi à ceux qui dépendaient de lui pour leur subsistance, à sa famille. Peut-être qu'une mère, un père, une épouse et des enfants comptaient sur sa protection, sur ses moyens pour vivre, pour préparer leur propre avenir. Un seul accident peut gâcher l'avenir de toute une famille.

De son côté, l'ouvrier a aussi ses devoirs et ses obligations. Son pays compte avec raison sur le fruit de son travail; sa famille aussi dépend de lui pour son soutien, et ses enfants ont besoin de son expérience pour les guider dans la vie.

Il ne suffit pas au patron de croire que sa conscience est déchargée parce qu'il souscrit à la Commission des Accidents de Travail; il ne suffit pas à l'ouvrier de savoir que s'il est blessé, la Commission verra à l'indemniser. La sécurité ne réside pas là; ces croyances constituent une fausse sécurité qui n'empêchera pas qu'un accident, mortel surtout, fera bien des malheureux parmi ceux qui dépendaient de l'accidenté.

Ne perdons jamais de vue ces considérations qui sont à

la base de la sécurité. Importantes en temps ordinaire, elles prennent un caractère quasi-tragique en temps de guerre. Il ne faut pas oublier, en effet, que pour diverses raisons, notre pays actuellement s'appauvrit en hommes et que pour nous approcher de la Victoire dans laquelle nous avons tous foi, il nous faut de toute nécessité diminuer, sans tarder, les pertes d'heures productives occasionnées par des accidents: aujourd'hui, plus que jamais, toute dépense faite pour sauver une vie n'est pas une charge.

Si les chiffres du rapport de la Ligue de Sécurité annuel sont exacts, et je n'ai aucune raison d'en douter, essayez de vous imaginer ce qui aurait pu être accompli pendant ces 10 millions d'heures, si elles n'avaient pas été perdues. Je ne vous cite qu'un exemple; nos chantiers maritimes (Cie Vickers Montréal). On y construit depuis quelques mois des cargo standardisés d'environ 10,000 tonnes. La construction d'un de ces navires exige, me dit-on, près de 800 mille heures de travail. Ces dix millions d'heures dont nous parlions tout à l'heure, se traduiraient donc par la construction de 11 navires de 10,000 tonnes.

Dans un seul voyage, l'un de ces bateaux peut transporter comme cargaison, soit dans la cale, le pont et l'entre-pont: EN VIVRES: (2,850 tonnes). Assez de farine, de jambon, de bacon, de fromage et de conserves pour alimenter 225,000 personnes en Angleterre, pendant une semaine. EN ACIER et autres métaux en plaques et en barres: 2,150 tonnes.

En équipement motorisé: Transports de mitrailleuses "Bren", camions et motocyclettes. Suffisamment pour outiller tout un corps d'infanterie.

EN BOMBES: (1900 tonnes). Assez pour charger 950 bombardiers moyens servant aux attaques sur la partie occidentale de l'Allemagne; ou 225 bombardiers lourds pour les attaques sur Berlin.

EN BOIS: Assez de bois de construction, placages, planches murales et clous pour bâtir 90 logis de quatre pièces chacun, ou bien une rangée d'habitations équivalant à la largeur de neuf quadrilatères.

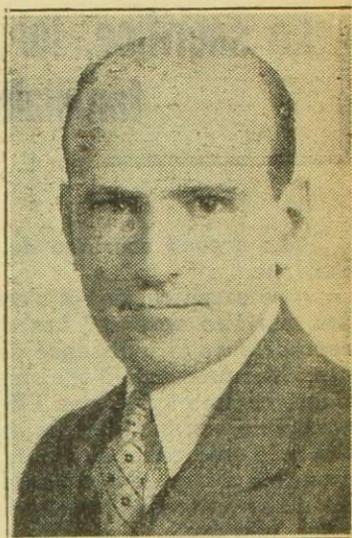
En avions et en aluminium: Deux bombardiers complètement équipés et placés à l'arrière, sur le pont. Assez d'aluminium, contenu dans les soutes, pour construire 310 bombardiers moyens ou 640 chasseurs en Angleterre.

Multipliez ces tonnes de marchandises par 10 pour un seul voyage et le total devient on ne peut plus imposant. Si on veut pousser plus loin l'exemple, il suffira de multiplier le tout par le nombre de voyages moyens, que peut faire un cargo dans une mer où le sous-marin ennemi le guette.

(à suivre)

M. Georges-Aimé Gagnon a été nommé récemment maire suppléant de la ville de Montréal.

Elu maire suppléant



M. GEORGES-AIME GAGNON

Conseiller municipal représentant les Syndicats catholiques avec MM. J.-B. Delisle et J.-E. Foucault, depuis deux ans, Georges-Aimé Gagnon a su s'imposer au conseil de ville par sa valeur personnelle.

Nous sommes heureux de le féliciter. Nous devons ajouter que lors des dernières élections du conseil central des Syndicats de Montréal, M. Gagnon a été élu président; MM. A. La Caire et H. Laverdure furent élus vice-présidents à la même occasion. M. G.-A. Gagnon vient également d'être nommé à la présidence du Comité Paritaire de l'Industrie de l'Imprimerie de Montréal et district.

### POURQUOI SOUFFRIR DU RHUME ?

Achetez-vous une bouteille d'huile d'Eucalyptus concentrée, accompagnée d'un petit respirateur éponge que vous pouvez porter sur vous et remplir au besoin.

SATISFACTION GARANTIE.

#### COUPON

W.-H. FERRON, LTEE,  
935, boul. St-Laurent, Montréal.

Cl-inclus \$0.25 — s.v.p. m'envoyer, poste payés, les deux items plus haut.

NOM .....

ADRESSE .....

Plateau 5151

ACHETER CHEZ

# DUPUIS

C'EST ECONOMISER

Chaque article acheté chez DUPUIS représente toujours la pleine valeur pour votre argent au triple point de vue de **QUALITE. SERVICE** et **SATISFACTION.**

La maison DUPUIS est dirigée par des Canadiens français et tous ses employés sont membres du Syndicat Catholique et National; elle mérite donc l'appui de tous, les syndiqués.

## Dupuis Frères

Rues Ste-Catherine, St-André, DeMontigny et St-Christophe

Avec les compliments

et

les meilleurs voeux de succès

de

# P. HORACE BOIVIN

Maire de la Cité de Granby,

et

président de la

Granby Elastic Web of Canada Ltd.

**ANTONIO GARNEAU**

AVOCAT ET PROCUREUR

DUGUAY, GARNEAU & CARIGNAN

276 ouest, rue St-Jacques - Tél. HA. 5111 - Montréal

**MAMANS**  
Donnez-nous des  
chrétiennes.

## • LA PAGE DE LA FAMILLE •

**PAPAS**  
Donnez-nous des chrétiens.

### Le sacrifice, loi essentielle de la vie familiale chrétienne

par L. VALOIS, prêtre

(suite)

Le second sacrifice de la vie familiale: L'apparition de l'enfant.

Le sacrifice va-t-il s'arrêter à cet effort pour maintenir une parfaite entente? Les deux époux sont-ils destinés à se reposer dans la jouissance de leur mutuel amour et à s'enfermer dans une sorte d'égoïsme à deux? Non. Sans doute le mariage, comme l'enseigne l'Eglise elle-même, est "une société conforme aux inclinations de la nature, qui donne à l'un et à l'autre l'espérance de s'entraider pour supporter plus facilement les peines de la vie et les infirmités de la vieillesse." Mais on ne saurait oublier la bénédiction que Dieu donna au premier mariage: "Croissez, multipliez-vous et remplissez la terre."

La Providence oriente la mutuelle affection des deux époux vers de nouveaux sacrifices en faisant surgir de cette affection même un nouvel être qui scelle indissolublement leur union et pour lequel ils devront dépenser toutes leurs énergies: L'enfant.

L'enfant n'est pas donné aux parents pour qu'ils en jouissent sans souci, mais pour qu'ils en fassent un homme vertueux, utile aux autres et à la société, et plus tard un élu. Chaque génération doit, non pas se replier sur elle-même et rechercher son propre bonheur terrestre, mais se sacrifier à la génération suivante. Toute la vie des époux, dans les desseins providentiels, est tournée vers l'avenir. L'Eglise, au jour de leurs noces, leur souhaite de voir les fils de leurs fils jusqu'à la troisième et quatrième générations, mais en même temps elle leur demande de ne plus vivre que pour cette race qui sortira d'eux. Ils ne s'appartiennent plus: ils sont sacrifiés, ils sont immolés, et à la messe de mariage, le prêtre joint leur sacrifice à celui du Christ, "qui est venu non pour être servi, mais pour servir et donner sa vie".

Or, à mesure que les enfants apparaîtront au foyer, la vie de la mère de famille deviendra plus austère: non seulement elle exposera parfois sa vie pour leur donner le jour, mais désormais elle sera leur servante: son intérieur la retiendra davantage; les distractions du dehors n'existeront plus pour elle; elle sera assujettie souvent à un règlement de vie plus sévère que celui de la religieuse dans son cloître; elle ne vivra plus que pour les autres. Les charges du père s'accroîtront du même coup, soucis du présent auxquels il faut subvenir, soucis de l'avenir qu'il faut préparer.

Ce sont ces perspectives que les époux chrétiens doivent accepter. La morale chrétienne ne leur prescrit pas, comme on le prétend parfois faussement, d'avoir le plus grand nombre possible d'enfants. Elle leur prescrit simplement de respecter l'ordre établi par Dieu. L'enfant est la raison d'être principale de l'union des époux et son aboutissement normal. Donc, il est interdit d'empêcher l'enfant d'arriver à la vie: "Aucune raison, si grave soit-elle, ne peut faire que ce qui est intrinsèquement (c'est-à-dire essentiellement, complètement, directement), contraire à la nature devienne conforme à la nature et honnête. Puisque l'acte du mariage est, par sa nature même, destiné à la génération des enfants, ceux qui, en l'accomplissant, s'appliquent délibérément à lui enlever sa force et son efficacité agissent contre la nature; ils font une chose honnête et intrinsèquement (essentiellement) déshonnête." A plus forte raison, il est interdit d'attenter directement à la vie de l'enfant. Par conséquent, si des raisons de santé, ou des difficultés pécuniaires, ou le souci de la bonne éducation des enfants déconseillent, à un moment ou à un autre, l'accroissement des charges familiales, les époux chrétiens ont le choix entre deux moyens: une vertueuse continence, qui suppose chez eux un grand esprit de sacrifice, ou une foi confiante en la Providence pour parer aux périls ou embarras qu'ils prévoient, ce qui suppose également une grande générosité. Il serait plus exact d'ailleurs de dire que, dans une vie familiale bien ordonnée, ce sont ces deux moyens qui doivent être employés de concert.

(à suivre)

## Dévouement...

Comme les gens, les mots ont une histoire. Elle est parfois grave, mystérieuse et même sanglante. C'est ainsi que chez les anciens peuples, le dévouement était une immolation. Un innocent s'offrait à la divinité pour détourner son courroux ou pour apaiser sa justice, en donnant sa vie pour des coupables qui ne pouvaient mériter cette justice, cette paix. Un dévouement était un sacrifice et le plus grand fut celui de Jésus sur la Croix. Tous ces sacrifices sanglants de l'antiquité n'auraient été, au dire de Joseph de Maistre, "que le cri prophétique du genre humain annonçant le salut par le sang". Le grand dévouement, le seul vrai et profond, s'est accompli et a satisfait pour nous tous, lorsque Jésus agonisant s'est écrié: Tout est consommé!

Le même auteur a écrit quelque part que "sur la terre, on ne peut aimer qu'en s'immolant". Notre dévouement n'est plus, généralement, une effusion de sang, mais un abandon de soi, une dépense de soi-même pour le bien d'un autre. C'est, si l'on veut, une charité. Ce le sera sûrement, si notre dévouement est chrétien et si, parents, nos sacrifices pour nos enfants ont pour premier but leur libération de ce qui n'est que terrestre. Il est plusieurs façons d'aimer; il est plusieurs façons de se dévouer. On peut aimer ses enfants pour soi, pour le plaisir et la vanité qu'ils nous procurent; on peut les aimer pour eux-mêmes, pour le bien qui se dégage d'eux, et, je vais aller jusqu'au fond de ma pensée, pour l'idéal de sainteté qu'on décide pour eux. La qualité et la force de notre amour de parents mesurera la nature et la vigueur de notre dévouement. Tel amour, tel dévouement.

L'on dit souvent que l'amour a des raisons que la raison ne connaît pas. Ce n'est pas là un amour de parents. Un père, une mère aveuglés, conduits par le seul sentiment et par la béate affection de leur enfant, ne sont pas les éducateurs qu'ils doivent naturellement être. L'affection les domine et les paralyse ou, plutôt, ils n'aiment pas leur enfant. Ils s'aiment et sacrifient cet enfant à ce qui, dans celui-ci, tranquillise leurs soucis et complait à leur égoïsme. C'est ainsi que de petits êtres trop aimés sont de grands abandonnés. Sous le couvert de l'amour, on perd son enfant par des cajoleries, des câlineries, des gâteries. Se dévouer est alors pour ces parents, de s'abandonner sans réserve aux volontés de leurs enfants. Ils se sacrifient, oui, mais sans discernement, croyant aimer leurs enfants sans les aimer. On a dit que l'éducation était l'art d'aimer ses enfants. Les aime-t-il celui qui favorise chez eux "l'égoïsme, la sensualité, l'orgueil, l'amour désordonné des richesses"? Les aime-t-il celui qui, dressant des idoles dans des âmes avides de la Vérité, fausse le bonheur de ses enfants? O Solon! cria par trois fois le roi Crésus qu'on allait brûler

sur le bûcher, évoquant la juste idée du bonheur que ce sage de la Grèce antique avait tenté de lui faire accepter. Lui ayant montré tous ses trésors, toute l'opulence et la magnificence de ses membres, ce roi vaniteux lui avait un jour demandé s'il avait jamais vu un homme plus heureux que lui. Solon, méprisant ses richesses et les "infinies mutations" des biens de ce monde, lui répondit que la sagesse défendait de se confier ou de se glorifier en eux. La folie de la terre avait perdu le roi Crésus. La folie d'un dévouement perdra nos enfants.

Il faut un gouvernail à l'amour. Si l'amour est un attachement, un don de soi, il est aussi un égoïsme. On aime pour satisfaire une inclination; on aime par besoin. Le dévouement, qui est une manifestation de cet amour, aura le même caractère. Il y aura donc une lutte constante entre le profit personnel que nous aurons de l'amour de nos enfants et celui que ceux-ci devraient en retirer. Ce sera au devoir de désintéresser l'amour. Les parents ont un devoir d'éducation. Il est impérieux et il oblige les parents à s'instruire de leurs obligations, des moyens de les remplir. Ce devrait être leur premier dévouement. Il fortifiera leur amour intelligent qui produira un dévouement éclairé. Les parents ne s'abandonneront alors qu'avec réserve aux volontés de leurs enfants. Leur dévouement sera en fonction du bien de ceux-ci.

Ce bien ne devra pas être imaginaire. "En se dévouant à son bien réel et non à ses caprices, écrit Marguerite Duportal, dans son livre: "L'Art de donner des défauts aux enfants", la grande personne fera très vite comprendre et admettre à l'enfant que lui-même doit savoir sacrifier, quand il le faut, l'agréable à l'utile, le plaisir au travail, la liberté à l'obéissance." Le renoncement des parents, compris par l'enfant sainement élevé, lui sera un exemple d'abnégation. Leurs sacrifices ne lui façonneront pas un cœur d'ingrat, ne lui feront pas croire que tout lui est dû, ne l'emprisonneront pas dans l'égoïsme et l'arrogance d'une âme vidée de bon sens. Il apprendra que la souffrance est son lot, comme à tous les hommes, ses frères. Il n'attendra pas de la vie, ce qu'elle n'apporte pas. Le bonheur qu'elle donne n'est pas celui qu'on attend généralement, le cœur rempli de ces préoccupations qui attristent et désabusent. Il sera humain; il sera heureux, à la façon des simples gens qui, sachant que leurs épreuves sont et doivent être un partage et une prolongation du grand "dévouement" de Jésus, vivent équilibrés. Ce qui est difficile, c'est de vivre intelligemment.

Tel amour, tel dévouement. Pour bien se dévouer, il convient donc d'apprendre à aimer ses enfants. Qu'est-ce donc que les aimer? N'est-ce pas leur permettre d'être d'abord ce qu'ils doivent être, en favorisant l'éclosion de leur personnalité? N'est-ce pas les aider à briser les obstacles à leur bien-être physique, intellectuel et moral? C'est sûrement faciliter leur vocation. Se dévouer, c'est alors donner le meilleur de soi-même. Que valons-nous?

Lucien GROTHE,  
de l'Ecole des Parents.

### I. NANTEL

BOIS  
DE  
SCIAGE

MASONITE  
TEN TEST  
BEAVER BOARD

Coin Papineau et De Montigny  
Téléphone :  
CH. 1300  
Montréal

MANUEL DE L'INVENTEUR  
10¢  
écrivez à  
ALBERT FOURNIER  
PROCEUREUR de BREVETS d'INVENTION  
934 ST-CATHERINE EST MONTRÉAL

### LUCIEN GROTHÉ

AVOCAT ET PROCUREUR

10 est, St-Jacques, Montréal

HArbour 0138

### Tannerie : 4900, rue Iberville Daoust, Lalonde & Cie, Ltée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES  
TANNEURS et CORROYEURS

Bureau et fabrique :  
939, SQUARE VICTORIA

MONTREAL

Clairval 7902

### Aquila Lapointe

ASSURANCES

4466, rue LaFontaine

Maisonneuve

Montréal

### Nos Industries de guerre

ONT GRAND BESOIN DE VOS VIEUX CLICHES !

Pour tous renseignements adressez-vous à

La Photogravure Nationale Limitée

282 ouest, rue Ontario, Montréal

Téléphone : BElair 3964

# La femme à l'usine de guerre Activités du Comité d'organisation des Syndicats Catholiques de Québec pour 1942

En jetant un coup d'oeil sur l'histoire du travail à travers les siècles, on constate que de tous temps les femmes ont travaillé, parfois aussi durement, aussi longuement que leurs compagnons du sexe opposé. Suivant les époques et les pays, la femme s'est adaptée au genre de travail qui s'imposait à elle, sans pourtant se dérober à sa fonction primordiale de la maternité. Dans les temps anciens et à l'époque héroïque des pionniers, la femme a peut-être joué un rôle plus important que l'homme pour produire les nécessités primaires à la survie de la famille, soit par l'agriculture, soit par l'artisanat; les hommes, ayant charge à ces époques, de défendre le territoire acquis ou de pousser plus loin leurs découvertes.

La femme, à l'heure actuelle, se trouve d'un coup dans la nécessité inéluctable de fournir un effort considérable pour collaborer au maintien de la liberté nationale.

Les femmes sont donc appelées à travailler en grand nombre dans les usines de production de guerre et aussi dans les services essentiels. Au nombre de ces services essentiels nous trouvons certes au premier rang, le rôle de la mère de famille qui ne peut mieux contribuer à l'effort national pour la victoire, qu'en donnant à ses enfants, à ceux qui seront les hommes de l'après-guerre, tous les soins, tout le dévouement dont leur impuissance a si grand besoin.

A côté de ces services essentiels, il y a l'industrie de guerre proprement dite. La production du matériel est indispensable. Le soldat sans armes ou sans munitions suffisantes sur le champ de bataille actuel, est voué à la mort aussi sûrement que le condamné au peloton d'exécution.

A date il se trouve environ 155,000 ouvrières dans les services de guerre et les services essentiels. En plus, 8,500 femmes font du travail d'inspection du matériel de guerre. Un département spécial a été créé au Service national sélectif pour porter une attention toute particulière au bien-être physique et moral de ces femmes et jeunes filles.

La division féminine et du bien-être du Service national sélectif est dirigée à Ottawa par Mme Rex Aaton, qui a pour assistante Mme Florence Martel, de Montréal, chargée de représenter toutes les canadiennes-françaises du Canada.

Ce département fait actuellement des enquêtes dans les usines pour y inspecter les conditions de travail et pour-

voir, en collaboration avec les gouvernements fédéral et provincial aux améliorations jugées nécessaires à la conservation de la santé et d'un bon moral chez les ouvrières.

La division du bien-être étudie actuellement le problème des heures de travail, des équipes de nuit, des salaires, etc. Rien ne sera négligé pour assurer à la femme la protection qui lui est due.

On verra aussi à l'organisation des loisirs, afin de pouvoir offrir aux ouvriers et ouvrières, après leurs heures de labeur, des récréations agréables et saines.

L'industrie réclame des spécialistes à tous les degrés. Les usines préparent ces spécialistes dès leur embauchage. Mais il y a aussi les Ecoles d'Arts et Métiers qui, en trois mois, enseignent au futur ouvrier, à la future ouvrière le métier de son choix en même temps qu'elles lui procurent des connaissances théoriques indispensables.

Les élèves de ces écoles reçoivent une allocation de subsistance variant de \$5.00, \$8.00 et \$13.00 par semaine, pour toute la durée du cours.

La préparation acquise permet à l'élève diplômé de commander un salaire plus élevé dès son embauchage à l'usine. Enfin elle est non seulement un moyen de gagne-pain actuel, mais elle place l'ouvrier pour l'avenir également, dans une classe supérieure au travailleur non spécialisé.

La femme qui arrive à l'usine sans préparation technique doit passer par la période d'entraînement avant d'obtenir sa première augmentation de salaire. Les femmes spécialistes pourront occuper, plus nombreuses, des postes de contremaîtresses ou de chef d'équipe. Il est donc très avantageux pour toutes les futures ouvrières qui peuvent le faire, de suivre les cours offerts par l'Aide à la Jeunesse dans les Ecoles d'Arts et Métiers de notre province.

Plusieurs, parmi les femmes que la guerre a enrôlées dans l'armée des travailleuses, y resteront de nécessité ou même volontairement après la guerre. Ne vaut-il pas mieux alors qu'elles acquièrent, tandis que l'occasion leur en est offerte, une formation spécialisée et aussi l'expérience qui leur assurera un avenir plus stable? En visant au but grandiose qu'est la victoire de nos Alliés, elles serviront en même temps leur intérêt personnel pour le présent et pour plus tard.

Renée MORIN,  
Service national sélectif, Montréal.

## Beau travail et nombreux succès

Le Comité d'organisation des Syndicats catholiques de Québec est composé comme suit: MM. Alphonse Roberge, président; L. Morency, secrétaire; Alex. Masse, trésorier; O. Chevalier, A. April, J. Conseiller, jr.; Henri Petit et L. Cloutier, aumônier, M. l'abbé L.-R. Dionne.

Le Comité a tenu une dizaine de réunions au cours de l'année. Il s'est rendu également à plusieurs journées syndicales, entre autres à Rimouski, Rivière-du-Loup, Portneuf, Saint-Raymond, Loretteville et Plessisville.

Au début de l'année, le Comité a décidé de faire faire la distribution du journal *Le Travail et la Vie Syndicale* à ses frais dans les différents quartiers de la ville.

Le 8 mai l'on fondait à Plessisville trois nouveaux syndicats dont voici les noms: Syndicat des employés de fonderie, Syndicat de la chaussure, syndicat interprofessionnel, et l'on fondait un nouveau syndicat à Loretteville sous le nom du Syndicat de la chaussure et des pantoufles de Loretteville-Saint-Emile. Un syndicat des gantiers fut fondé à Québec et un de l'industrie du bois à Saint-Pacôme de Kamouraska.

Au début de septembre, les Syndicats de Rimouski et Priceville étaient en grève pour reconnaissance syndicale. La compagnie Price avait donné pour raison qu'elle ne signerait pas de contrat avec les syndicats parce qu'ils portaient le nom de Syndicat catholique. Les ouvriers ont répondu qu'ils étaient catholiques et qu'ils le resteraient. Par la suite, ils demeurèrent en grève durant huit jours, après quoi un vote fut pris dans les moulins afin de savoir si les ouvriers voulaient les syndicats catholiques. Sur un total de 1120 voteurs dans les deux moulins, 58 seulement votèrent contre le Syndicat.

Après ce vote, la compagnie Price a signé une convention collective avec atelier fermé pour les syndicats de Rimouski

et de Priceville. C'est la plus grande victoire remportée par les Syndicats catholiques.

Au mois d'octobre le Syndicat des tanneurs-corroyeurs a signé trois contrats d'atelier fermé avec les maisons suivantes: Champlain Leather, Albert Racine et Henri Clément.

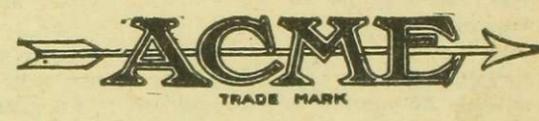
Il convient de mentionner également la grève de la chaussure qui a commencé le 22 juin et qui s'est terminée le 5 juillet 1942 par le retour des ouvriers au travail, 3,000 ouvriers et ouvrières répartis entre les 15 plus grandes manufactures de Québec furent intéressés dans cette grève. Elle eu pour résultat d'accorder un boni de \$2.40 par se-

maine à ces employés et d'augmenter ainsi les effectifs de 300 nouveaux membres.

Le Comité d'organisation a fondé 6 nouveaux syndicats cette année. Ce ne sont pas des syndicats-fantômes ni des syndicats d'occasion offerte par les industries de guerre. Au contraire, ce sont des syndicats d'industrie ordinaire dont la formation et l'aide du Comité d'organisation ont contribué à améliorer les conditions de travail des ouvriers concernés et surtout à hausser leurs salaires. Les Syndicats catholiques peuvent proclamer bien haut leur devise d'aide à la classe ouvrière, en vue d'améliorer leurs salaires.

**Monty, Gagnon & Monty**

POMPES FUNEBRES	SALONS MORTUAIRES
	1926 Plessis — AM. 8900
SERVICE D'AMBULANCES	4156 Adam — AM. 3733



**GANTERIE**

Gilets de cuir — Tricots  
Vêtements de travail Chemises

Costumes pour le sport,  
etc., etc,

**Acme Glove Works Limited**

MONTREAL

Fabrique à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

## MINISTERE DU TRAVAIL DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Salaires et Conditions de Travail	Sécurité	Prévoyance sociale
Loi de la convention collective	Loi des établissements industriels et commerciaux	Loi des accidents du travail
Loi du salaire minimum	Loi des édifices publics	Service de placement provincial
Cédules des justes salaires pour les travaux du gouvernement	Loi des paratonnerres	Loi des pensions aux aveugles de Québec
Service de conciliation et d'arbitrage	Loi des mécaniciens de machines fixes	Loi de l'assistance aux nécessiteuses.
Loi du repos hebdomadaire.	Loi des appareils sous pression	
	Loi des mécaniciens en tuyauterie.	

Honorable Edgar ROCHETTE, C.R.,  
Ministre

Gérard TREMBLAY,  
Sous-ministre

J. O'Connell MAHER,  
Directeur des Services.

"Depuis près d'un demi-siècle, toujours le même but,  
réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal"

FRONTENAC 3121



(Suite de la page 11)

**Officiers des typographes**

A l'assemblée du 20 janvier 1943, le Syndicat des typographes a procédé à l'élection des officiers pour l'année 1943-44. Les officiers élus sont les suivants: président, Gaston Gratton; vice-président, Emile Gervais; sec.-archiviste, Henri Berlinguet; sec.-trésorier-financier, Roméo Valois; sentinelle, Marcel Gagner.

Délégués au conseil central: MM. A. Léonard, H. Berlinguet, R. Valois, G. Gratton.

Délégués au conseil allié de l'imprimerie, MM. Aimé Comeau, A. Léonard, H. Berlinguet, G. Gratton, A. Delorme, E. Gervais, M. Gagner, R. Valois.

Officiers de la carte de compétence: MM. Roméo Valois, président; G. Gratton, secrétaire.

Délégués au Comité paritaire de l'imprimerie: MM. Roméo Valois, Henri Berlinguet.

**Officiers des relieurs**

Au cours de l'assemblée plénière des membres du Syndicat des relieurs, il fut procédé à l'élection des officiers pour le terme de 1943-44 avec le résultat suivant: président, Alphonse St-Charles; 1er vice-président, Bruno Bourgeois; 2e vice-président, Hector St-Charles; sec.-archiviste, Ch.-Ed. Geoffrion; secrétaire-financier, Albert Charpentier; sergent d'armes, François Saindon.

Comité exécutif: MM. A. St-Charles, A. Charpentier, B. Bourgeois, C.-E. Geoffrion, F. Saindon, H. St-Charles et R. Lacombe.

Comité conjoint: MM. A. St-Charles, Substitut, A. Charpentier.

Délégués au Conseil central: MM. A. St-Charles, A. Charpentier, C.-E. Geoffrion, H. St-Charles.

Délégués au Conseil allié de l'imprimerie: MM. A. St-Charles, M. Huchet, A. Charpentier, B. Bourgeois, C.-E. Geoffrion, H. St-Charles, F. Saindon, R. Lacombe.

Carte de compétence: MM. A. St-Charles, A. Charpentier et C.-E. Geoffrion.

**Compagnie Acton Shoe Ltée**

Alfred LAMBERT Inc., distributeur

CHAUSSURES DE TOUS GENRES

26, rue Notre-Dame ouest,

Montréal

206, rue Du Pont

Tél. : 4-4641

**LA CIE F. X. DROLET**

FABRICANTS D'ASCENSEURS

Ateliers de Mécanique Générale e. Fonderie

Acier, Fonte, Cuivre et Aluminium

TOUTE REPARATION MECANIQUE

Spécialités : Bornes-fontaines, Soudure électrique et autogène.

**Per capita à la C.T.C.C.**

Depuis le dernier congrès annuel, tous les corps affiliés ont reçu des communiqués, au nom du Bureau Confédéral, relativement à l'augmentation du per capita. Le dernier communiqué a été envoyé on novembre dernier.

Avec le présent mois, janvier 1943, entre en vigueur le nouveau per capita à dix (10) cents par membre par mois à la C.T.C.C. Déjà, un certain nombre de syndicats affiliés ont payé d'avance le mois de janvier en tenant compte du nouveau per capita. D'autres syndicats l'avaient mis en vigueur avant le mois de janvier. Un certain nombre de corps affiliés ont pris les mesures nécessaires pour rencontrer leurs nouvelles obligations envers la C.T.C.C., soit en augmentant leur contribution syndicale, soit en réduisant le coût de leur administration, soit en puisant dans leurs réserves.

On peut dire que, dans l'ensemble, les syndicats affiliés ont montré un esprit de coopération dont la C.T.C.C. est fière. Tous comprennent que la décision prise de hausser le per capita s'imposait, et qu'elle s'impose encore plus à l'heure actuelle avec les luttes qui s'engagent presque sur tous les fronts en même temps pour maintenir le prestige des Syndicats nationaux catholiques. Chaque jour, les journaux rapportent ce qui se fait pour écraser notre mouvement. La C.T.C.C. est bien décidée à tenir le coup tant pour l'honneur de la belle doctrine que nous défendons, que pour la restauration sociale sur de véritables bases chrétiennes.

Les sacrifices que nous demandons sont minimes pour gagner la cause que la C.T.C.C. défend. Chacun, nous n'en doutons pas, fera son devoir et nous accordera son entier appui. L'honneur et l'avenir du mouvement syndical catholique reposent sur tous et chacun d'entre nous, et nous avons tous à cœur que la C.T.C.C. remplisse à la perfection le rôle social pour lequel elle a été créée.

**Conclusion: Le per capita de la C.T.C.C. est de dix (10) cents par membre par mois à partir de janvier 1943, et le Bureau Confédéral compte sur l'appui de tous les corps affiliés pour l'application de cette nouvelle mesure adoptée dans l'intérêt général.**

Le Bureau Confédéral de la C.T.C.C., par

Gérard PICARD,  
secrétaire général.

Québec, Janvier 1943.

**POUR LA PAIX ET L'INDEPENDANCE!****Pour rendre la Paix au Canada . . . Brisons le Lien Impérial!****Canadiens!****Electeurs de Sainte-Marie!**

La seule question en jeu, la seule sur laquelle il s'agit de vous exprimer dans cette élection, est celle de la GUERRE. Libéraux, Tories et C.C.F. s'unissent pour appuyer cette guerre profitarde, criminelle, impérialiste. La participation à la Guerre, qu'ils sont unanimes à appuyer, est le prélude à la CONSCRIPTION, qu'ils ne font rien pour empêcher. Entre les Libéraux qui nous ont plongés dans le conflit européen, les C.C.F. qui co-opèrent à "l'effort de guerre" des impérialistes, et les Tories réactionnaires, il n'y a pas de choix: on ne doit avoir aucune confiance en eux, aucune illusion sur leur compte!

Seul, de tous les partis, le Parti communiste se dresse contre la participation de notre pays à la boucherie européenne. Seul de tous les partis, le Parti communiste organise le LUTTE ACTIVE contre l'esclavage de la Conscription!

Parce que je suis le seul candidat dans Sainte-Marie et dans Montréal qui s'oppose ouvertement à la Guerre, et qui lutte contre la Conscription qu'on nous prépare, on a tout mis en oeuvre pour empêcher ma candidature. La violence, l'arrestation de membres de mon comité, les menaces--le régime King-Lapointe a tout essayé. On est allé jusqu'à embaucher un renégat ouvrier, lèche-pied des impérialistes, qui s'appelle Trépanier, pour tenter de faire interdire notre campagne de lutte anti-conscriptionniste et anti-guerre. MAIS MALGRE LEURS MENACES, ET LEUR REPRESSION, MALGRE TOUS LES COUPS DES IMPERIALISTES ET DE LEURS AGENTS, NOUS POURSUIVONS LA LUTTE AVEC FIDELITE, CONFIANTS DANS L'APPUI DES MASSES CANADIENNES-FRANCAISES DONT NOUS EXPRIMONS LES ASPIRATIONS ET LES INTERETS!

Vous voulez la Paix, et que le chemin soit barré à la Conscription. Or, pour la Paix et pour mettre en échec la conspiration conscriptionniste, je vous convie à la lutte populaire!

**METTONS FIN A LA GUERRE, ET AU REGIME DES PROFITARDS IMPERIA-****LISTES!**

Pourquoi verser sans cesse le meilleur de notre sang sur des champs de bataille impérialistes, dans une cause qui nous est étrangère? Depuis la conquête anglaise, nous, Canadiens-français, sommes des scieurs de bois et des porteurs d'eau dans notre propre pays. Nous nous sommes battus pour les impérialistes anglais dans la guerre sud-africaine, nous nous sommes battus pour eux en 1914-18, et NOUS VOILA A NOUVEAU QUI SACRIFIONS NOS JEUNES, NOS FORCES VIVANTES, NOS LIBERTES, POUR ENRICHIR QUELQUES MUNITIONNAIRES ANGLAIS ET ANGLO-CANADIENS!

**IL EST TEMPS DE NOUS REVEILLER.**

Terminons cet état de choses qui permet aux millionnaires canadiens de s'enrichir en nous envoyant au massacre, comme chair à canon, en échange de contrats de guerre anglais!

**BRISONS LE LIEN IMPERIAL**, et écrivons sur nos bannières le mot d'ordre de DeLorimier et de Papineau; **INDEPENDANCE CANADIENNE!**

A bas les trusts impérialistes et leur régime King-Lapointe!

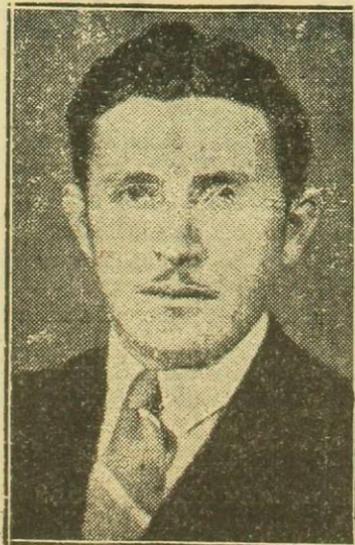
Retirons le Canada du massacre européen.

Pour la PAIX et l'INDEPENDANCE -- VOTEZ COMMUNISTE!

**Evariste Dubé**

Candidat du Parti Communiste

dans le Comté de Sainte-Marie.



Ces mêmes gens prêchent aujourd'hui l'effort de guerre total...

# Les activités de nos Syndicats

par J.-E.-A. PIN

Lisez et faites lire l'organe officiel de la C.T.C.C., dans votre centre.

Recrutez, chacun de vous, au moins trois abonnés, au cours du mois de février.

Le Travail et la Vie syndicale doit avoir sa place dans le foyer de tous.

C'est par cet organe que les activités de la C.T.C.C., des Fédérations des conseils centraux et des syndicats seront connues non seulement parmi les syndiqués mais encore parmi leurs amis et autres sympathisants.

Aidez à la direction du journal en lui fournissant une matière à lire sur vos activités pouvant intéresser tous les lecteurs.

A chacun de faire sa large part pour le développement du journal.

## Bureau de direction

La section féminine du Syndicat des gantiers de Loretteville (près Québec), a tenu, récemment, ses élections annuelles. Voici la liste des membres du bureau de direction pour l'année 1943: présidente, Mlle Marie-Anne Dubeau; vice-présidente, Mlle A. Denis; secrétaire-financière, Mlle T. Hébert; secrétaire-archiviste, Mlle Simone Simard; secrétaire-trésorière, Mlle Simone Genest; gardienne, Mlle Antoinette Trudel; déléguée de la section, Mlle T. Hébert.

## Nouveau président

M. Lucien Dorion, employé à la Cie Paquet Ltée, a été élu président du Syndicat catholique des employés de magasins de Québec, Inc. M. Dorion succède à M. Laurent Cloutier, qui vient d'être nommé à la direction en chef de département à la même compagnie.

Les employés de cette ligne, connaissent assez bien les belles qualités intellectuelles et morales de M. Dorion pour savoir qu'il sera à la hauteur de la tâche. Sans doute que cette importante nomination sera bien vue à la fois des patrons et des salariés syndiqués ou non. Sincères félicitations et meilleurs vœux de succès.

## Le bas façonné

Récemment, les employés du Syndicat du bas façonné, de St-Jean, se réunissaient à la Centrale catholique. On y discuta plusieurs questions dans l'intérêt des employés et on procéda à l'élection d'un comité de direction.

Président, M. Maurice Bernier; vice-président, M. Gérard Thibodeau; secrétaire-trésorier, M. Léo Bourque; secrétaire-archiviste, M. Bernard Gaboriault. Représentants: Mlles Noëlla Fortin, Eva Oigny, Gertrude Thibodeau, Rolande Poirier, Cécile Proulx; MM. Armand Jetté, Ernest Tougas, Josaphat Rémillard, Noël Fontaine, M. Goyette, Oscar Demers, Gérard Alexandre, Gabriel Richard.

## Chez les peintres

Le Syndicat catholique national des peintres de Montréal avait organisé, en décembre dernier, un grand bal, qui fut couronné du plus complet succès. Plus de 700 personnes assistaient à cette fête sociale et, parmi les assistants, on remarquait MM. Alf. Charpentier, président de la C.T.C.C., O. Filion, président de la Fédération du bâtiment; J.-B. Delisle, secrétaire de la Fédération du bâtiment, H. Vinet, J.-E. Lamoureux, Ad. Gosselin, Jos. Coulombe, A. Forte, C. Peressi, A. Bégin, M. Richard, etc. Les organisateurs étaient MM. Jos. Boucher, J. Arcand, J.-R.

Lapointe, J.-E. Foucault, B. Raymond, P. Dorais, D. David, A. Robert, M. Mercier et P. St-Pierre.

## Concierges des Ecoles

Un nouveau groupement de salariés vient d'être fondé à Montréal, à la suite des démarches de M. E.-A. La Caire, agent d'affaires, sous le nom de "L'Association des Concierges des Ecoles du District de Montréal, Inc."

Les officiers de la nouvelle association sont les suivants: président, Victor Pelletier; 1er vice-président, Edouard Jodoin; 2e vice-président, Georges Walker; secrétaire-financier-trésorier, Lucien Larose; secrétaire-archiviste, Aimé Gagnon; sentinelle, Arthur Auchu; organisateur, E.-A. La Caire; directeurs: Armand Pelletier, Ernest Païement et Ed. Lapière.

## Officiers des plâtriers

Les membres de l'Association des plâtriers de Montréal, réunis en assemblée plénière, à l'édifice syndical, ont procédé comme suit à l'élection de leurs officiers pour le prochain terme. Ont été élus: président, Jean Dumulong; 1er vice-président, Joseph Gagné; 2e vice-président, Ed. Boivin; secrétaire-archiviste, Ernest Longpré; secrétaire-trésorier, Paul Laperrière; sergent d'armes, Arthur Duperon; statisticien, P. Sigouin; agent d'affaires, J.-E. Lamoureux.

M. J.-B. Delisle, secrétaire de la Fédération du bâtiment, présida à l'élection et à l'installation des officiers.

Cette association, affiliée au Conseil central, à la Fédération du bâtiment et à la C.T.C.C., est l'une des plus solides et des plus agissantes du syndicalisme catholique de la métropole du Canada.

## Syndicat de la boulangerie

Les officiers et les membres des diverses sections du Syndicat de la boulangerie et pâtisserie de Montréal déploient depuis les débuts de la nouvelle année, des activités qui sont on ne peut plus prometteuses pour l'avenir.

Chacun a compris que c'est par l'organisation que les salariés peuvent obtenir des conditions de travail, des heures et des salaires convenables pour tous et chacun.

La convention collective de travail, la première en existence dans l'industrie de la boulangerie de la métropole, a été renouvelée le premier janvier pour prendre fin au 31 décembre prochain.

MM. Léopold Larose, président général du Syndicat; Georges Savoie, président de la section des boulangers; L. Larose, président de la section des ven-

deurs de pain, et M. Albert Sénécal, agent d'affaires, ont la surveillance de la grande campagne de propagande et de recrutement entreprise, laquelle suscite déjà le plus bel enthousiasme parmi ces travailleurs et travailleuses. C'est un véritable réveil qui s'est produit chez ceux qui travaillent dans cette industrie.

Les officiers et les membres du Syndicat entendent obtenir des patrons, qui réalisent de plus en plus que les méthodes du syndicat sont honnêtes, basées sur les principes de la justice et de la charité, les améliorations absolument nécessaires aux conditions actuelles. Patrons et ouvriers syndiqués comprennent que la collaboration n'est pas un vain mot et qu'il faut y recourir pour que la bonne entente et la paix règne dans cette industrie.

## Aux Syndicats du Tramway

Le Syndicat des employés de Montréal a tenu une très importante assemblée mercredi soir, le 13 janvier, en l'édifice des Syndicats catholiques sur la rue De Montigny. Au cours de cette assemblée, à laquelle assistaient un nombre record de membres, on a adopté unanimement une résolution, acceptant avec regret la démission de M. Philippe Girard, du poste d'agent d'affaires et de secrétaire-financier du Syndicat, et une autre résolution nommant M. J.-Antoine Chagnon comme son remplaçant. M. Chagnon était président du Syndicat depuis plusieurs années.

M. Chagnon, après avoir remercié les employés de tramways de leur marque de confiance, rendit un bel hommage à M. Philippe Girard,

pour les "services nombreux et inappréciables qu'il a rendus aux employés de tramways et à la cause ouvrière en général."

Le nouvel agent d'affaires, qui est un ami intime de M. Girard, rappela avec beaucoup de finesse les luttes qu'ils ont livrées tous deux pour l'amélioration du sort de l'ouvrier.

Après avoir reçu les éloges de plusieurs membres de l'assemblée et tout particulièrement du président de la réunion, M. Pierre Bellefleur, et du président honoraire et l'un des fondateurs du Syndicat, M. Adrien Gauthier, M. Girard fut appelé à porter la parole.

Comme on le sait, M. Philippe Girard a été nommé organisateur en chef du Bloc Populaire Canadien, pour la région de Montréal. Il parla en ces termes:

"Si j'ai accepté de passer du domaine de l'organisation professionnelle à celui de la politique, dit-il, c'est que j'ai la ferme conviction que le Bloc Populaire me permettra de travailler sur un terrain plus

vaste dans le même sens que j'ai travaillé au milieu de vous! J'espère, ajouta-t-il, pouvoir conserver la confiance des ouvriers, comme j'ai conservé la vôtre. Croyez-moi, mes chers amis, j'apprécie infiniment votre confiance et je n'oublie pas que vous avez eu la gentillesse de me renouveler mon mandat pour deux autres années, il n'y a pas de cela deux mois."

M. Girard rappela ensuite certaines anecdotes qui amusèrent beaucoup l'assemblée.

Avant de terminer l'assemblée, les membres formulèrent le vœu que M. Girard soit nommé membre honoraire du Syndicat. La constitution sera amendée en ce sens.

(Suite à la page 10)

## CONTRE LES VERRUES

Faire macérer deux écorces de citrons dans 125 grammes de vinaigre fort. Badigeonnez matin et soir les verrues à l'aide d'un pinceau. Les verrues se détacheront au bout de quelques jours.

## La Sauvegarde de la Famille

L'économie est l'art d'ordonner ses dépenses. Sans la pratique de cette vertu sociale, la famille ne connaît aucune sécurité, elle est vouée, tôt ou tard, à la ruine.

Protégez votre foyer, préparez l'avenir des vôtres, assurez-vous une vieillesse heureuse et digne en vous constituant petit à petit les réserves nécessaires.

Prenez dès aujourd'hui l'habitude de l'épargne.

• • •

## BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, environ \$180,000,000  
534 bureaux au Canada  
66 succursales à Montréal

Les employés des filatures de la Dominion Textile gagnent, actuellement, 27.9 pour cent, par heure, de plus que lors de notre entrée en guerre, —

Bien que

Nos taxes soient seize fois plus élevées qu'en 1939,

Bien que

Le coton brut nous coûte actuellement 70 pour cent plus cher qu'il nous coûtait cette année-là,

Bien que

Nos prix de vente au public consommateur aient été rabaisés au niveau de ceux de février 1941, en conformité avec la politique nationale du contrôle des prix.

**DOMINION TEXTILE COMPANY LIMITED**

# La culture du mensonge

## L'arme favorite des Communistes canadiens

On doit reconnaître aux Communistes canadiens qu'ils sont très audacieux; malgré l'illégalité dont leur parti est frappé, ils organisent effrontément des assemblées de toutes sortes pour répandre leur propagande subversive. Ils ont également l'habileté de s'infiltrer dans des associations ou d'en créer si nécessaires et d'employer l'influence de ces groupements pour leurs fins à eux: diffusion de leurs idées et surtout actuellement pression auprès des autorités gouvernementales pour faire lever l'interdiction qui frappe leur parti.

Tous les moyens sont employés par les communistes pour faire marcher les associations ainsi que les individus: flatteries, basses courbettes, insinuations, mensonges, calomnies, etc.

Leur arme favorite est sans contredit le mensonge: "Mentez, mentez, a dit Voltaire, il en restera toujours quelque chose". C'est en train de devenir le mot d'ordre des communistes.

Nous trouvons dans une résolution envoyée récemment au premier ministre M. W. L. Mackenzie King, par un groupe de communistes de Toronto, un cas typique de tromperies et de mensonges écrits d'un style angélique et avec quel accent de sincérité!...

Nous vous en donnons ici des extraits en y ajoutant quelques commentaires:

**"ATTENDU que le parti communiste du Canada fut déclaré illégal par l'ordre en conseil No 2363 en date du 4 juin 1940,**

**ATTENDU que le parti communiste du Canada était en ce temps-là et est encore aujourd'hui l'adversaire le plus irréductible du Nazisme et du Fascisme et au Canada et en Europe, n'ayant jamais abandonné sa lutte rigoureuse et exclusive contre ces doctrines destructrices..."**

Les communistes canadiens ne pèchent certainement pas par humilité lorsqu'ils se prétendent les adversaires les plus irréductibles du Nazisme et du Fascisme, non seulement au Canada mais aussi en Europe!... Ils s'exposent à des jalousies et à des réprimandes de la part de certains partis communistes d'Europe... qui ont déjà à leur actif de longues années d'expérience dans la lutte contre le Fascisme et le Nazisme...

Allons plus loin; voici ce que disait, en novembre 1940, Tim Buck, chef du parti communiste canadien, au sujet de la guerre actuelle qui en est pourtant une "irréductible" contre le Nazisme et le Fascisme:

"Demandez que notre pays sorte de la sanglante guerre impérialiste... Défendez vos droits sous l'uniforme; refusez d'être les victimes impuissantes des fauteurs de guerre. Déjà les impérialistes canadiens ont occupé l'Islande, Terre-Neuve et les Indes occidentales avec leurs forces militaires, pour écraser les aspirations de ces peuples et tenir ces territoires pour l'exploitation impérialiste de la guerre."

Ces communistes qui faisaient en 1940 de telles déclarations de nature à nuire à notre effort de guerre et à provoquer la révolte dans nos forces armées, viennent dire aujourd'hui qu'ils étaient en ce temps-là, les adversaires les plus irréductibles du Nazisme et du Fascisme au Canada et en Europe. Peut-on pousser l'audace et le mensonge aussi loin!...

Le fait est qu'à cette épo-

que de 1940, et bien avant, l'Allemagne et la Russie s'étaient donné le mot pour dépecer, chacun à son profit, la pauvre Pologne... et que les communistes canadiens n'ont jamais réprouvé en ce temps-là ces actes de banditisme organisé.

Le fait est qu'en août 1939, l'Allemagne et la Russie avaient signé un traité de non-agression, ce qui permettait à Hitler, ayant la sécurité du côté de l'est, dès le début de septembre de la même année, de sauter sur la Pologne... et que les communistes canadiens s'opposaient alors à ce que le Canada soit en guerre de peur qu'un jour les armées canadiennes aient à combattre la Russie, l'allié de l'Allemagne.

Tous savent que les communistes canadiens ne décideront d'appuyer l'effort de guerre allié que de la date de l'invasion de la Russie par les troupes d'Hitler...

C'est que la Russie qu'ils ont toujours considérée comme leur alliée politique parce que communiste était en danger; le Canada, leur patrie qui était en guerre depuis deux ans, ils s'en étaient bien foutés...

Et la résolution dont nous parlons plus haut ajoute également:

**"ATTENDU que la grande majorité des associations ou corps publics ont appuyé d'une manière décisive les recommandations du Comité parlementaire demandant la levée de l'interdiction sur le parti communiste canadien..."**

L'on sait combien de ces appuis furent obtenus au moyen de fausses représentations et même de chantage; nous n'avons qu'à nous rappeler le cas de nombreuses pétitions demandant la libération des communistes, pétitions qui contenaient des signatures de personnes qui n'avaient jamais consenti à les signer ou qui avaient signé des requêtes contenant des demandes différentes.

De plus, il est faux que la majorité des corps publics soient favorables à la levée de l'interdiction qui frappe le parti communiste canadien.

En effet, si nous référons à l'Institut Canadien de l'Opinion publique qui a fait une enquête sérieuse dans toutes les provinces du Canada sur cette question de la légalisation du parti communiste canadien, nous trouvons que la majorité du peuple n'y est pas favorable.

Voici la question qui a été posée au public avec les réponses qui ont été données:

"Croyez-vous que l'on devrait permettre au peuple canadien de rentrer dans les rangs du parti communiste du Canada, de présenter des candidats communistes dans les futures élections,

ou bien

croyez-vous que la loi actuelle, qui rend illégal le parti communiste canadien, doit continuer de rester en force?"

Les Canadiens sont prêts à aider la Russie qui combat du côté des Alliés et ils l'ont fait, mais ils ne veulent pas du parti communiste et des doctrines subversives qu'il prêche.

La résolution dont nous vous avons donné quelques extraits plus haut, jointe aux nombreuses activités des communistes au Canada, indi-

**Réponses**

L'interdiction sur le parti communiste doit demeurer	62%
On devrait permettre au peuple d'adhérer au parti communiste	23%
Réponses indécises	15%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

quant leur détermination de faire sortir leur parti de l'illégalité... Or, nous savons qu'un simple arrêté-en-conseil peut légaliser le parti communiste au Canada. S'il n'y a pas un contrepois efficace à toutes ces menées des communistes et à ces pressions de toutes sortes auprès des autorités gouvernementales, les communistes pourraient bien se voir accorder ce qu'ils demandent.

Il faut que toutes les associations et personnes qui ont déjà lutté contre les activités communistes dans le passé, continuent leurs protestations auprès du gouvernement et se tiennent constamment à l'affût et sur la brèche.

Alphonse BEGIN

### A travers les revues...

(Suite de la deuxième page)

un modèle hitlérien". Le gouvernement lui-même a annoncé un projet qui sans être aussi radical n'est pas sans inconvénient. Le *Catholic Herald* de Londres, à qui nous empruntons ces renseignements, rapporte que S. Em. le cardinal Hinsley a cru devoir établir aussitôt une association de Jeunesse catholique pour contrebalancer les mauvais effets des autres groupements. L'Eglise est décidée à lutter, pour la liberté d'éducation que ses chefs ont si vaillamment conquise".

(La Semaine religieuse de Montréal, vol. CI, 18 novembre 1942, p. 744).

#### L'ouvrier en U.R.S.S.

En novembre 1942, l'Ecole Sociale Populaire a publié un tract intitulé: "L'Expérience Communiste Sociale en Russie. — Condition de l'ouvrier en U. R. S. S. — Enquête du Bulletin suisse d'informations". 31 pages. Précieux pour aider à faire le point, à discerner le vrai et le faux dans tout ce qui se colporte à l'occasion de l'intervention de la Russie dans la guerre actuelle.

#### Notre ouvrier

L'ouvrier du "Québec" a des qualités professionnelles qui font l'envie de maints autres ouvriers.

Son application à l'ouvrage, son rendement supérieur en font un précieux auxiliaire de la prospérité de l'entreprise de son patron.

Son bon esprit, son endurance à l'ouvrage, son dévouement à la tâche, en font un appui sûr et sincère à l'effort du Canada dans la présente guerre qu'il désire voir prendre fin et par une victoire complète sur le nazisme et le fascisme.

**MAURICE JULIEN**  
 AVOCAT ET PROCUREUR  
 JULIEN & JULIEN  
 Tél. Lancaster 5281 - 84 ouest, Notre-Dame - Montréal

**Service de librairie de la C. T. C. C.**

Commandes à 1231 est, Demontigny, Montréal

Encyclique <i>Rerum Novarum</i> , de Léon XIII	.15 unité
Encyclique <i>Quadragesimo Anno</i> , de Pie XI	.25 unité
Causerie sur les Encycliques, — Composée en collaboration	.10 unité
Pour Restituer à l'Edifice Social son Equilibre, S. Em. Card. Villeneuve	Gratuit
"La Restauration de l'Ordre Social". Lettre collective des Evêques	.05 unité
Plans d'Etude sur la Restauration Sociale Richard Arès, S.J.	.25 unités
Syndicalisme Catholique en Hollande, P. J. S. Serrarens	Gratuit
Une Charte Officielle du Syndicalisme Canadien (Pensées du Saint-Siège sur les syndicats catholiques)	.10 unité
La Famille, Léon Lebel, S.J.	Gratuit
L'Atelier Syndical Fermé, Alfred Charpentier	.10 unité
De l'Internationalisme au Nationalisme, Alfred Charpentier	.15 unité
La C. T. C. C., ses Oeuvres et ses Aspirations, Alfred Charpentier	.02 unité
Pourquoi cette Opposition Fratricide, Alfred Charpentier	Gratuit
Syndicalisme Catholique Canadien, Maximilien Caron, avocat	.05 la douz.
Rapports des "Journées d'Etude" tenues à Montréal en 1940, 1941 et 1942	Gratuit
Ensemble de certains extraits des procès-verbaux des congrès de la C. T. C. C. des années 1918, 1919, 1920, 1921	Gratuit
Workers of Quebec organize on Catholic Plan, E. D. Chicanot	Gratuit
Dix séries de 8 articles publiés par M. Alfred Charpentier dans "The Montreal Beacon" (feuilles de propagande miméographiées pour gens de langue anglaise)	Gratuit
Quelques exemplaires des lois suivantes:	
Loi des Conventions Collectives	Gratuit
Loi de la Commission du Salaire Minimum	Gratuit
Loi des Syndicats Professionnels	Gratuit
Procès-verbaux des congrès de la C. T. C. C. Années 1936, 1937, 1938, 1939, 1940	.25 unité
Année 1941	1.50 unité

Aux bureaux de M. le Président général et du Secrétaire général, nous disposons encore d'une forte quantité de tous les numéros parus jusqu'à date du bulletin mensuel: *Le Syndicaliste*. On peut obtenir gratuitement, sur demande, tout numéro demandé pour compléter sa collection, s'il y a lieu.